

25 août 2010

Le passage au monde du travail

Les mesures des autorités cantonales du marché du travail et de la Confédération pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 07.3232 du groupe PDC/PEV/PVL du 23 mars 2007.

Sommaire

Introduction	4
Résumé	5
I. Situation générale	6
1. Le chômage chez les jeunes adultes.....	6
1.1 Situation générale.....	6
1.2 Le chômage des jeunes adultes en fonction du sexe.....	7
1.3 Évolution du chômage parmi les jeunes adultes en fonction de leur origine.....	7
2. Ébauches d'explication du chômage chez les jeunes adultes.....	8
3. Vue d'ensemble des mesures de l'assurance-chômage pour lutter contre le chômage des jeunes adultes.....	12
3.1 Conditions générales de la loi.....	12
3.2 Vue d'ensemble de l'offre.....	14
3.3 Accès aux offres de formation et d'occupation en fonction du sexe.....	15
3.4 Accès aux offres de formation et d'occupation en fonction de l'origine.....	15
4. Les mesures de la Confédération et des entreprises proches de la Confédération pour lutter contre le chômage des jeunes.....	16
4.1 Mesures de la Confédération.....	16
4.1.1 Appel à des entreprises privées et publiques.....	16
4.1.2 Maintien de l'occupation et stages auprès de la Confédération.....	16
4.2 Mesures d'entreprises proches de la Confédération.....	17
4.2.1 Mesures de La Poste.....	17
4.2.2 Mesures des CFF.....	18
4.2.3 Mesures de Swisscom.....	18
4.3 Projets pour jeunes adultes dans le cadre de la 3 ^e phase des mesures de stabilisation.....	19
5. Mesures conjoncturelles cantonales pour lutter contre le chômage de jeunes.....	19
II. Analyse de la situation concernant l'offre en mesures de marché du travail pour jeunes adultes	21
1. Arrière-plan.....	21
2. Thématiques principales.....	21
3. Enquête auprès des autorités cantonales du marché du travail.....	22
III. Résultats de l'analyse de la situation	23
1. Les stratégies des offices cantonaux du travail pour l'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail.....	23
2. Recours à des conseillers spécialisés ou à des services de consultation spécialisés....	23

3. Le recours à des mesures de marché du travail spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes adultes	25
3.1 Mesures primaires (cours d'entraînement à la candidature et cours de bilan de compétences)	25
3.2 Mesures pour jeunes adultes qualifiés	25
3.2.1 Stages professionnels	25
3.2.2 Mesures nationales.....	30
3.2.3 Autres mesures de marché du travail pour les jeunes adultes qualifiés.....	31
3.2.4 Prévention du chômage dans la transition 2.....	31
3.3 Mesures pour jeunes adultes peu qualifiés	34
IV. Remarques finales	37
V. Réponse au postulat du groupe PDC/PEV/PVL "Accès facilité des jeunes au marché du travail" (07.3232) du 23 mars 2007	40
1. Texte du postulat	40
2. Réponses du Conseil fédéral au postulat.....	41
Bibliographie.....	46
Annexes 1.....	49
Graphique 1 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2000 à 2009	50
Graphique 2 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2004 à 2009 selon le sexe.....	51
Graphique 3 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2004 à 2009 selon l'origine.....	52
Graphique 4 : Taux de chômage des jeunes adultes par canton et par région en 2008 et 2009.....	53
Graphique 5 : Répartition de la durée de chômage selon le plus haut niveau de formation atteint en 2009 (20-24 ans)	54
Graphique 6 : Répartition des jeunes adultes au chômage par groupe de formations en 2009.....	55
Graphique 7 : Répartition des décisions de participation à des mesures de formation et d'occupation en 2009 (adultes de 20 à 24 ans).....	56
Tableau 1 : Durée du chômage en fonction du sexe et de l'origine, en 2009 (adultes de 20 à 24 ans).....	57
Tableau 2 : Répartition des jeunes adultes par groupe de formation, par sexe et par origine en 2009.....	58
Tableau 3 : Répartition des décisions de participation à une mesure de formation et d'occupation en fonction du sexe et de l'origine en 2009 (adultes de 20 à 24 ans).....	59
Annexe 2: Rapport "premiers pas dans la vie professionnelle" de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (annexe séparé).	

Introduction

Les jeunes adultes sont particulièrement touchés par le chômage en temps de crise économique. Les chances très variables des jeunes travailleurs sur le marché en fonction de la conjoncture tiennent essentiellement à la situation de "seuil" ou de "transition" dans laquelle ils se trouvent au cours de leur carrière. En effet, le passage de la formation au monde du travail se passe bien pour la plupart des jeunes adultes, mais pas pour tous. Certains ne trouvent au début de leur carrière que des emplois à durée déterminée, d'autres recherchent encore le bon poste et changent souvent d'emploi.

Mais il y a aussi de jeunes adultes qui n'arrivent pas du tout à prendre pied sur le marché du travail à l'issue de leur formation. Ils n'ont souvent pas d'autre choix que de s'inscrire à l'office du travail. Lorsque l'économie vacille, leur nombre augmente car les entreprises n'embauchent plus ou doivent même licencier. En temps de crise conjoncturelle, les plus touchés sont les jeunes adultes peu qualifiés, qui dans bien des cas sont encore à la recherche d'une place en formation.

La crise économique survenue en Suisse fin 2008 a entraîné une hausse rapide du chômage chez les 20-24 ans. Le taux de chômage des jeunes adultes a presque doublé entre l'automne 2008 et le début 2009. C'est pourquoi la lutte contre le chômage des jeunes suscite un intérêt important et bien compréhensible dans l'opinion publique et représente un grand défi pour les autorités du marché du travail.

Les autorités cantonales du marché du travail disposent de nombreux instruments pour lutter contre le chômage. De plus, la Confédération et les cantons ont pris différentes mesures spéciales au début de la crise économique afin d'améliorer les chances des jeunes adultes sur le marché du travail.

Le présent rapport donne un aperçu des instruments utilisés pour lutter contre le chômage chez les jeunes adultes. Ce rapport s'appuie principalement sur deux analyses de situation que le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a effectué au milieu de 2009 et au début 2010. Il constitue l'une des bases essentielles de la réponse au postulat présenté par le groupe PDC/PEV/PVL le 23 mars 2007 : "Accès facilité des jeunes au marché du travail"¹. On trouvera une réponse détaillée au postulat dans la partie V du présent rapport.

¹ http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20073232

Résumé

En 2009, 19'352 personnes en moyenne de 20 à 24 ans étaient inscrites au chômage. Le taux de chômeurs parmi les jeunes adultes s'élevait à 5.7 %. Pour 2010, le SECO s'attend à un taux de chômage moyen de 6.2 % chez les jeunes adultes et de 5.7 % pour 2011 (état des prévisions en juin 2010).

Les autorités cantonales du marché du travail attachent une grande importance à la lutte contre le chômage des jeunes. Les jeunes adultes sont majoritairement perçus comme un groupe de chômeurs qui doit être soutenu par des mesures spécifiques pour sa réinsertion dans le marché du travail. Dans ce groupe, on fait la différence entre les jeunes adultes qualifiés (sortant d'un apprentissage ou de leurs études) et non qualifiés.

En 2009, les dépenses liées aux mesures pour l'emploi des jeunes adultes se sont élevées à 48 millions de francs. Les mesures de marché du travail les plus utilisées pour ce groupe cible sont notamment les cours d'entraînement à la candidature et de bilan de compétences, les cours de langues, les stages et la participation à des programmes d'emploi temporaire.

Dans le cas de jeunes adultes qualifiés (sortant d'un apprentissage ou d'études), le stage est l'une des mesures les plus utilisées pour l'insertion professionnelle. En 2009, plus de 3'500 places de stages ont été créées pour des jeunes adultes. On s'attend à une légère hausse de l'offre en 2010. La majorité des cantons pense que l'offre et la demande sont équilibrées.

Les jeunes adultes peu qualifiés sont de plus en plus soutenus pour commencer un apprentissage professionnel. Un jeune adulte inscrit au chômage sur trois ne peut justifier d'aucune formation postobligatoire. C'est le cas d'un jeune adulte étranger sur deux.

Le chômage des jeunes adultes est en général de très courte durée. Moins de 5 % sont des chômeurs de longue durée. Dans la comparaison internationale réalisée par l'OCDE, la Suisse présente un taux de chômage faible en ce qui concerne les jeunes adultes.

Depuis le début de la crise économique, les autorités cantonales du marché du travail ont enrichi les différentes mesures relatives au marché du travail ou en ont créé de nouvelles.

Les mesures de stabilisation de la Confédération prévoient, de plus, différentes mesures pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Les dépenses budgétisées s'élèvent à 52 millions de francs. Elles devraient aider quelque 10'000 jeunes adultes à accéder au marché au travail.

I. Situation générale

1. Le chômage chez les jeunes adultes

1.1 Situation générale

Les jeunes adultes (de 20 à 24 ans) font partie des groupes de travailleurs qui ressentent le plus les fluctuations de la conjoncture économique. Dans les bonnes périodes économiques, ils arrivent vite à s'imposer sur le marché du travail. En cas de mauvaise situation conjoncturelle, ils sont plus que la moyenne touchés par le chômage (Graphique 1)².

En 2009, 19'352 jeunes adultes étaient en moyenne inscrits au chômage, ce qui correspond à un taux de chômage de 5.7 % et à une croissance de 60 % par rapport à l'année précédente. Par contre, le taux de chômage général était aux alentours de 3.7 %. Le SECO s'appuie sur l'hypothèse d'un taux moyen de chômage de 6.2 % chez les jeunes adultes pour 2010 (prévision de juin 2010). Dans la comparaison des pays réalisée par l'OCDE, la Suisse présente un faible taux de chômage chez les jeunes³.

Au passage dans le monde du travail, ce sont surtout les jeunes adultes issus de l'immigration (voir également chap. 1.3) et de la Suisse latine qui rencontrent des difficultés. En 2009, les taux de chômage de ces jeunes se situaient entre 8.1 % resp. 7.6 %. Dans la comparaison nationale de l'année dernière, ce sont les cantons du Jura et de Neuchâtel qui présentaient les taux les plus élevés de chômage. Les taux les plus bas enregistrés dans la même période étaient ceux des cantons de la Suisse primitive Schwyz, Obwald et Uri (graphique 4).

Contrairement aux autres groupes de chômeurs, les jeunes adultes ne restent que peu de temps au chômage. Seuls 4.8 % à peine des chômeurs entre 20 et 24 ans ont été au chômage plus d'un an en 2009 (graphique 5) et ont dû pour cette raison être rattachés au groupe des chômeurs de longue durée⁴. Trois jeunes adultes sur quatre ont trouvé un emploi dans les six premiers mois ou se sont désinscrits de l'assurance-chômage pour une autre raison (début d'une formation ou d'un perfectionnement professionnel, etc.). À titre de comparaison, en 2009, près de la moitié des chômeurs étaient inscrits au chômage depuis plus de six mois.

² Sauf indication contraire, les nombres de chômeurs présentés dans le présent rapport s'appuient uniquement sur les statistiques de chômeurs de l'assurance-chômage.

³ Voir à ce sujet les rapports de situation réguliers de l'OCDE à l'adresse : <http://www.oecd.org/employment/youth/forum>. La comparaison des pays s'appuie sur les chiffres du recensement de la population active suisse, réalisé par l'ESPA.

⁴ Les jeunes adultes sont également nettement moins touchés par une arrivée en fin de droit et retrouvent également vite un emploi après la fin de droit. Voir à ce sujet : Office fédéral de la statistique (OFS), Arriver en fin de droit – et après ? Analyse de la réinsertion des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance-chômage), OFS, Neuchâtel 2009. (Télécharger sur : <http://www.bfs.admin.ch>)

52 % des jeunes adultes inscrits au chômage en 2009 étaient titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II (10'110 personnes). Les jeunes adultes sans formation postobligatoire forment un sous-groupe important. L'année dernière, environ 7'000 jeunes adultes sans formation postobligatoire étaient inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP). Ils constituent un tiers des jeunes adultes inscrits au chômage (graphique 6). Parmi eux, on trouve non seulement des jeunes personnes qui n'ont pas encore réussi à accéder à un apprentissage ou à une autre formation, mais aussi des jeunes en rupture d'apprentissage ainsi que des jeunes adultes qui, pour différentes raisons, aspirent plutôt à une possibilité d'activité lucrative.

Les jeunes sortant de leurs études sont sous-représentés parmi les 20-24 ans (5 %), car ils passent généralement leur diplôme plus tard⁵.

1.2 Le chômage des jeunes adultes en fonction du sexe

En 2009, les jeunes hommes étaient plus touchés par le chômage que les jeunes femmes. Les taux de chômage respectifs étaient de 6.1 % (10'647 personnes) et 5.2 % (8'705 personnes). Pour la première fois depuis 2004, les jeunes hommes ont eu moins de chances d'accès au marché du travail que les jeunes femmes (graphique 2).

Si l'on considère la composition proportionnelle des deux groupes de chômeurs selon leur degré de formation, on ne peut constater aucune différence essentielle en ce qui concerne l'année passée (Tableau 2). Avec un pourcentage de 6 %, les jeunes femmes ont été, par contre, nettement plus frappées par le chômage de longue durée l'année dernière que les jeunes hommes (3.9 %). Les deux taux sont toutefois largement inférieurs au pourcentage total des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs enregistrés, qui était de 13.1 % en 2009.

1.3 Évolution du chômage parmi les jeunes adultes en fonction de leur origine

Les jeunes adultes étrangers sont nettement plus touchés par le chômage que les jeunes Suisses, aussi bien pendant les périodes de faiblesse économique que pendant celles de forte conjoncture (graphique 3). En 2009, le chômage chez les jeunes adultes étrangers était, avec un taux de 8,1 % (7'188 personnes), presque le double de celui des Suisses de la même tranche d'âge (4.8 % /12'164 personnes).

Près de la moitié des jeunes adultes étrangers inscrits au chômage n'ont fréquenté aucune formation postobligatoire (Tableau 2). Chez les Suisses du même âge, le taux s'élève à

⁵ Pour obtenir une observation différenciée de la situation des diplômés sortant de leurs études, il serait nécessaire d'élargir le champ d'investigation à la tranche d'âge des jeunes adultes de 25 à 30 ans.

26.9 %. Trois jeunes adultes étrangers sur quatre trouvent un emploi dans les six premiers mois de chômage⁶. Le taux des chômeurs de longue durée chez les jeunes adultes étrangers s'élève à 6.5 % (CH : 3.8 %).

À la différence, par exemple, des demandeurs d'emploi plus âgés, le chômage de longue durée chez les jeunes adultes est surtout lié à leur manque de qualifications professionnelles⁷. De ce point de vue, les jeunes adultes, qu'ils soient d'origine suisse ou étrangère, sont touchés au même niveau. En 2009, 6,2 % des jeunes Suisses sans formation postobligatoire inscrits au chômage étaient des chômeurs de longue durée. Chez les jeunes les adultes d'origine étrangère, le taux était de 7.9 %. On ne connaît pas exactement le nombre de ces jeunes adultes "peu qualifiés" qui se trouvent encore dans un processus professionnel transitoire et qui entameront une formation après la phase de chômage⁸.

2. Ébauches d'explication du chômage chez les jeunes adultes

Le chômage des jeunes adultes présente différentes caractéristiques constantes, dont le risque de chômage supérieur à la moyenne, la sensibilité aux fluctuations conjoncturelles et la courte durée du chômage⁹. Le risque élevé et la courte durée du chômage se traduisent par de nombreuses inscriptions et désinscriptions au chômage.

Pour expliquer ces résultats empiriques, on peut faire appel à différentes théories axées sur l'économie et la sociologie. Ces ébauches d'explication ne servent pas seulement de base à des prévisions, elles fournissent aussi des indications sur les mesures à prendre pour lutter contre le chômage des jeunes.

⁶ Différentes études montrent que les jeunes adultes étrangers disposant d'une formation professionnelle ont en général les mêmes chances de s'intégrer durablement sur le marché du travail que des travailleurs suisses. On ne peut constater de différences en ce qui concerne l'insertion sur le marché du travail que si l'on procède par différenciation des nationalités. Cf. Damelang, Andreas ; Haas, Anette, *Arbeitsmarkteinstieg nach dualer Berufsausbildung – Migranten und Deutsche im Vergleich* (Accès au marché du travail après une formation professionnelle en alternance – Comparaison des travailleurs migrants et allemands), rapport de recherche IAB, n° 17, Nuremberg 2006.

⁷ Sur les problèmes spécifiques de l'insertion des demandeurs d'emplois âgés en Suisse, voir Département fédéral de l'Economie (DFE) ; Département fédéral de l'intérieur (DFI), *Participation des travailleuses et travailleurs âgés. Rapport de synthèse*, Berne 2005 (Télécharger à l'adresse : <http://www.seco.admin.ch>)

⁸ En approuvant le rapport «Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse», le Conseil fédéral a adopté une série de mesures qui doivent, entre autres, mener à une meilleure intégration des jeunes adultes étrangers sans formation post-obligatoire. Office fédéral des migrations sur mandat du chef du département DFJP, *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Etat d'avancement des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures et des actions requises en termes de politique d'intégration*, Berne juillet 2006. (Télécharger sur <http://www.bfm.admin.ch>)

⁹ Le rapport suivant de l'OCDE fournit également une analyse détaillée des caractéristiques principales du chômage des jeunes : Quintini, Martin, *Starting well or losing their way? The position of youth in labour market in OECD countries* (Bien démarrer ou se perdre ? La situation des jeunes dans le marché du travail des pays de l'OCDE), OCDE 2006. (<http://www.oecd.org/dataoecd/0/30/37805131.pdf>)

1. La *théorie du filtre*¹⁰ part du principe qu'au moment du recrutement de leurs travailleurs, les employeurs cherchent des indicateurs probants de leur capacité productive. Ils s'efforcent d'éviter le plus possible les mauvais investissements. Les certificats de formation et les attestations de travail sont des indicateurs typiques de la productivité des travailleurs. Par conséquent, les jeunes adultes rencontrent de plus grandes difficultés en entrant sur le marché du travail parce qu'ils ne peuvent pas (ou pas encore) présenter les "indicateurs" souhaités et que les employeurs redoutent le risque d'une mauvaise attribution de poste.

Selon la théorie du filtre, les jeunes adultes changent plus souvent de job (*job-hopping*) parce que, contrairement aux autres tranches d'âge, ils se trouvent encore dans un processus de recherche ou, autrement dit, qu'ils n'ont pas encore trouvé le "bon" employeur. Par conséquent, il y a plus de "chômage frictionnel" parmi les jeunes adultes que dans les autres tranches d'âge.

2. La *théorie insider-outsider*¹¹ affirme que les travailleurs en place (*insiders*) occupent une position privilégiée par rapport aux chômeurs (*outsiders*) en raison de réglementations institutionnelles. En temps de crise conjoncturelle, les entreprises ont tendance à cesser les recrutements plutôt qu'à supprimer du personnel. Le "marché de l'emploi" de leur entreprise se ferme ainsi aux candidats externes. Cette mesure permet à la fois d'éviter des coûts élevés de transaction et de renforcer la cohésion sociale dans l'entreprise. Les jeunes adultes deviennent plus souvent que la moyenne des "outsiders", car ils sont nombreux à être "licenciés" de l'apprentissage professionnel.

Pour confirmer cette hypothèse, on peut évoquer le taux surproportionné de jeunes gens parmi les personnes travaillant en emploi temporaire. Des études empiriques montrent que c'est également le cas pour presque tous les pays de l'OCDE¹². En Suisse, près de 40 % des personnes en emploi temporaire ont moins de 24 ans. Les recrutements temporaires peuvent assurer une fonction de passerelle importante pour l'accès durable au le marché du travail. Cette règle est toutefois surtout applicable aux jeunes adultes ayant une formation professionnelle achevée¹³.

Les entreprises font parfois appel à des recrutements à durée déterminée pour épargner à leurs propres travailleurs en fin d'apprentissage et encore sans emploi de passer par l'Office du travail (cf. chap. 4 de la présente partie).

¹⁰ Voir Abraham, Martin, Hinz, Thomas (édit.), *Arbeitsmarktsoziologie* (Sociologie de marché du travail) Wiesbaden, 2005.

¹¹ *Die Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz* (Le chômage des jeunes en Suisse) dans le magazine de politique économique : *Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik*, n° 10, 2004, p. 43-46.

¹² Voir Quintini Glenda, Martin John, Martin Sébastien, *The changing nature of the School-to-Work transition process in OECD Countries*, IZA discussion paper N. 2582, IZA, Bonn 2007.

¹³ Voir Rosinger Myre, Djurdevic Dragana, «Le travail temporaire en Suisse : motifs et perspectives sur le marché du travail» dans : *le magazine de politique économique : Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik*, N°. 12, 2007, p. 47-50. Sur l'influence du travail temporaire sur le chômage à répétition chez les jeunes adultes, voir d'autre part le projet de l'observatoire du marché du travail en Suisse orientale, Argovie et Zoug (AMOSa), *Wiederholte Arbeitslosigkeit. Situation und Massnahmen* (Le chômage à répétition. Situation et mesures), Zurich 2010 (Télécharger sur : <http://www.amosa.net/>)

3. Les concepts de *swirling* et *transition yo-yo*, issus de la recherche sur les parcours de vie, englobent une nouvelle tentative de désigner de manière théorique les taux élevés d'inscription et de désinscription de jeunes chômeurs.

Selon cette théorie, les jeunes et les jeunes adultes ne traversent pas deux seuils (à savoir les transitions 1 et 2) mais plusieurs. En l'occurrence, on ne part pas d'une transition linéaire dans le monde professionnel, mais plutôt d'un "va-et-vient de plus longue durée entre différents statuts"¹⁴. Cette pluralisation des transitions n'est due en partie qu'à des contraintes "externes" (interruption de l'apprentissage, recherche infructueuse d'une place d'apprentissage, etc.). Elle est également l'expression d'une pluralisation croissante des modes de vie. Les phases d'activité professionnelle et les phases de formation générale et de formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, ne se suivent plus linéairement, mais peuvent alterner. Des "interruptions" peuvent également avoir lieu lorsque les jeunes font leur service militaire ou civil ou encore du fait d'années sabbatiques et de séjours linguistiques.

4. De plus, on peut également avoir recours à des théories sur la constitution et la signification de *réseaux sociaux*¹⁵ dans le monde professionnel pour expliquer l'entrée compliquée des jeunes adultes sur le marché du travail. Pour les travailleurs, les réseaux sociaux constituent une source importante d'informations sur les emplois et les entreprises et un moyen de nouer des contacts avec des employeurs.

En tant que travailleurs en début de carrière, les jeunes adultes disposent de moins de réseaux socioprofessionnels que les travailleurs plus âgés. Les stages professionnels, les programmes d'emploi temporaire avec stages intégrés ("réseaux d'emplois") ainsi que les programmes de mentorat sont des exemples d'offres destinées à aider les jeunes adultes à se réseauter professionnellement.

5. La recherche sociale empirique indique, d'autre part, que les chances d'accès des groupes ethniques sur le marché du travail diffèrent en raison de préjugés. Les jeunes demandeurs d'emploi ou de place d'apprentissage originaires des Balkans ou de Turquie, par exemple, se voient plus confrontés à des réserves vis-à-vis de leur motivation au travail que d'autres postulants suisses ou d'autres nationalités dans les mêmes conditions¹⁶.

6. Les ébauches d'explication présentées ci-dessus se réfèrent principalement à la situation de jeunes adultes qualifiés qui, à la fin de leur formation, rencontrent des difficultés dans la recherche d'un emploi (transition 2). La situation est différente chez les jeunes adultes qui n'ont pas encore maîtrisé la transition 1 en tant que "seuil de base" pour l'accès professionnel au marché du travail.

¹⁴ Dietrich, Hans, « *Wege aus der Jugendarbeitslosigkeit - Von der Arbeitslosigkeit in die Massnahme?* (Sortir les jeunes du chômage – Du chômage à la mesure ?) Informations du Service de la recherche sur le marché du travail, IAB, Nuremberg 2001.

¹⁵ Voir Abraham, Martin; Hinz, Thomas (édit.), *Arbeitsmarktsoziologie* (Sociologie de marché du travail) Wiesbaden 2005.

¹⁶ Voir Fibbi Rosita, Kaya Bülent, Piguët Etienne, *Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*, Berne/Aarau 2003. Voir également à ce sujet la note de bas de page n° 7.

En ce qui concerne le chômage plus élevé parmi les jeunes adultes non qualifiés, il existe différentes approches économiques d'explication. L'une de ces approches s'appuie sur l'observation empirique selon laquelle les chances d'emploi des travailleurs peu qualifiés ont tendance à se dégrader dans les pays industrialisés du fait du progrès technologique et de la répartition accrue du travail au niveau international. Le taux élevé de chômage qui persiste depuis un certain temps parmi les personnes sans formation postobligatoire pourrait être une conséquence de ce développement¹⁷. En même temps, le taux des travailleurs sans formation postobligatoire a nettement baissé au cours des dernières années¹⁸.

La Confédération et les cantons ont l'intention d'accélérer encore cette tendance. Il est ainsi prévu que la part de jeunes qui terminent une formation de niveau secondaire II passe de 90 à 95 % à moyen terme. On aimerait y parvenir, entre autres, en renforçant le marketing des places d'apprentissage et en encourageant les offres de formation professionnelle initiale (dites formations avec attestation fédérale)¹⁹.

Le manque de concordance de l'offre et de la demande en fonction des qualifications n'est toutefois que l'une des explications du taux de chômage élevé parmi les travailleurs non qualifiés. Les institutions du marché du travail jouent également un rôle important. Si les dispositions en matière de salaires minimaux sont fixées à un niveau trop élevé, elles peuvent, par exemple, constituer un obstacle à l'intégration dans le marché du travail.

¹⁷ Voir Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), *Rapport sur l'éducation, Suisse 2010*, CSRE, Aarau 2010. Les chiffres proviennent du recensement de la population active suisse (ESPA).

¹⁸ Voir à ce sujet les rapports du projet de l'observatoire du marché du travail en Suisse orientale, Aargovie, et Zoug (AMOS) concernant les thématiques «Chômage des jeunes» et «Travailleurs peu qualifiés» à l'adresse : <http://www.amosa.net/>.

¹⁹ Voir à ce sujet : <http://www.bbt.admin.ch/aktuell/medien/00483/00594/index.html?lang=fr&msg-id=29674>

3. Vue d'ensemble des mesures de l'assurance-chômage pour lutter contre le chômage des jeunes adultes

3.1 Conditions générales de la loi

La loi sur l'assurance-chômage (LACI) décrit les principaux instruments dont disposent les autorités du marché du travail pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

À côté des prestations de conseil des ORP, les mesures dites "mesures de marché du travail" (MMT) constituent le pilier de la politique d'intégration active de l'assurance-chômage. La loi sur l'assurance-chômage (LACI) répartit les mesures de marché du travail en mesures de formation, mesures d'occupation et mesures spéciales²⁰.

Les mesures de formation les plus connues sont les cours d'entraînement à la candidature, de langues, d'informatique, les cours spécialisés et les entreprises de pratique dans le domaine commercial. Le maintien de l'employabilité est au cœur des mesures d'occupation. On n'y trouve, par exemple, des stages dans des entreprises privées ou publiques, ainsi que des semestres de motivation pour les jeunes sans apprentissage professionnel²¹.

Enfin, les mesures spéciales incluent principalement les services d'insertion. Il s'agit par exemple des allocations d'initiation au travail et des allocations de formation.

En 2009, les dépenses pour le recours aux mesures de marché du travail se sont élevées à 543 millions de francs. La participation aux mesures de marché du travail est soumise à des dispositions légales qui contiennent en partie des critères d'âge.

Dans la pratique, des différences liées à l'âge se sont en outre formées dans l'utilisation des mesures de marché du travail en raison des différentes compétences et expériences professionnelles des demandeurs d'emploi.

Le tableau suivant illustre l'utilisation des mesures de marché du travail en fonction de l'âge:

²⁰ Les mesures de marché du travail sont décrites au chapitre 6 de la loi sur l'assurance-chômage (RS 837.0) et sont juridiquement subdivisées en mesures de formation (art. 60-62 LACI), mesures d'occupation (art. 63-64b LACI) et mesures spéciales (art. 65-71d LACI).

²¹ Compléments d'information sur les mesures de marché du travail à l'adresse : <http://www.espace-emploi.ch>.
Pour les semestres de motivation : www.ch-semo.ch

Recours à des mesures de marché du travail sélectionnées en fonction de l'âge

Mesures de marché du travail	Dispositions légales liées à l'âge	Groupes cibles par âge (pratique cantonale)	Dépenses 2009 (toutes les MMT)
<i>Formations continues</i>	aucune	aucune prise en considération particulière d'une tranche d'âge	215.4 millions
<i>Entreprises d'entraînement</i>	aucune	dans la pratique, les jeunes adultes sont plus représentés que la moyenne	21.5 millions
<i>Programmes d'emploi temporaire</i>	aucune	aucune prise en considération particulière d'une tranche d'âge	196.7 millions
<i>Semestres de motivation</i>	Jeunes en fin de scolarité ou sans certificat fédéral de capacité ²²	dans certains cantons, ouverture aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans	65.6 millions
<i>Stages professionnels</i>	aucune	les jeunes adultes sont plus représentés que la moyenne	--
<i>Allocations d'initiation au travail</i>	pour demandeurs d'emploi plus âgés	également pour demandeurs d'emploi plus jeunes dans des cas d'exception ²³	27.9 millions
<i>Allocations de formation</i>	pour demandeurs d'emploi à partir de 30 ans	également pour demandeurs d'emploi plus jeunes dans des cas d'exception ²⁴	7.6 millions
<i>Mesures nationales</i>	certaines mesures nationales ne sont destinées qu'à des personnes hautement qualifiées	nombreux étudiants et étudiantes sortant de l'enseignement supérieur	22.7 millions

La loi sur l'assurance-chômage ne prévoit en principe pas de subvention salariale ni de mesure préventive pour les jeunes adultes²⁵. C'est la raison pour laquelle des "mesures spéciales" ont été provisoirement instaurées dans le cadre de mesures de stabilisation

²² Article 64a, al. 1, let. c LACI et art. 97a OACI. Le public ciblé par les semestres de motivation est décrit en détail au chapitre H de la *Circulaire sur les mesures de marché du travail* (Téléchargement de la circulaire sur : <http://www.espace-emploi.ch>)

²³ L'art. 65 LACI permet également, dans des conditions restrictives, d'accorder des allocations d'initiation au travail à de jeunes adultes.

²⁴ L'article 66a, al. 2 LACI permet, dans certaines conditions, d'accorder également des allocations de formation à des personnes âgées de moins de 30 ans.

²⁵ On trouvera une bonne vue d'ensemble des instruments de la politique active de marché du travail en vue de l'intégration professionnelle de (jeunes) demandeurs d'emploi dans : Meager Nigel, *The role of training and skills development in Active Labour Market Policies*, Institute for Employment Studies Working Paper 15, Brighton 2008.

(pour 2010 et 2011), par exemple la promotion de mesures de formation continue pour les jeunes sortant d'apprentissage sans emploi, ainsi que des contributions salariales aux entreprises pour l'embauche de jeunes adultes inscrits au chômage (voir chap.4.2).

3.2 Vue d'ensemble de l'offre

Pour l'insertion des jeunes adultes dans la vie professionnelle, les autorités cantonales du marché du travail ont recours à une large palette de mesures de marché du travail. Celles-ci vont des cours d'entraînement à la candidature et des formations continues spécialisées aux cours d'informatique et de langues en passant par les stages professionnels et les semestres de motivation. La décision d'une mesure définie de formation ou d'occupation dépend des conditions générales juridiques ainsi que du contexte de qualification et de l'objectif professionnel du demandeur d'emploi concerné.

La majorité des jeunes adultes inscrits comme demandeurs d'emploi fréquentent en mesure primaire un cours d'entraînement à la candidature ou un cours de bilan de compétences (voir Partie III). D'autres mesures de formation ou d'occupations sont en règle générale utilisées par la suite : chez les jeunes adultes ayant obtenu un diplôme à la fin du cycle secondaire II, c'est généralement le maintien de l'employabilité et le cumul de nouvelles expériences professionnelles qui sont au centre de l'intérêt. C'est pourquoi, les offres d'occupation sont un instrument fréquemment utilisé.

Pour les jeunes adultes sans formation, l'éventail des mesures utilisées est un peu plus large parce que l'entrée dans une formation professionnelle n'est pas toujours la priorité. Une partie de ce groupe de demandeurs d'emploi fréquente des programmes d'occupation ou des semestres de motivation dont l'objectif est de commencer un apprentissage professionnel.

En 2009, le coût total des mesures de marché du travail s'est élevé à 543 millions de francs. Une analyse des dépenses réalisées par tranches d'âge montre que 48 millions de francs environ ont été dépensés pour le groupe cible des jeunes adultes de 20 à 24 ans (2'107 Fr. par demandeur d'emploi).

Le graphique 7 donne un aperçu de toutes les décisions prises en 2009 par les autorités cantonales du marché du travail en corrélation avec la fréquentation de mesures de formation et d'occupation par de jeunes adultes²⁶. La partie III du présent rapport exposera plus en détail les mesures de marché du travail auxquelles ont recours les autorités cantonales du marché du travail.

²⁶ Dans le graphique, les mesures dites «mesures spéciales» (art. 65 AVIG sqq.) n'ont pas été prises en compte (allocations d'initiation au travail, allocations de formation, etc.) puisqu'elles ne sont pas utilisées pour ce groupe cible, ceci en raison des dispositions légales (âge minimum supérieur pour la perception de prestations).

3.3 Accès aux offres de formation et d'occupation en fonction du sexe

Dans un contexte de formation comparable, les jeunes femmes participent plus à des mesures de formation et d'occupation que les jeunes hommes. Le tableau 3 donne un aperçu de la répartition des décisions de participation aux offres de formation et d'occupation en fonction du sexe. A l'exception des programmes d'occupation et des formations continues orientées vers l'artisanat ou la technique, les hommes sont sous-représentés dans toutes les offres de formation et d'occupation. Cette constatation concerne surtout les formations continues dans le domaine commercial et les entreprises d'entraînement, mais aussi les cours de langues et d'informatique. Les jeunes femmes sont également surreprésentées dans les semestres de motivation qui préparent à l'entrée dans un apprentissage professionnel.

La surreprésentation des jeunes femmes dans les mesures de formation et d'occupation résulte en premier lieu de leur part plus élevée en chômeurs de longue durée. Différentes études montrent qu'il peut y avoir des différences entre les chômeurs et les chômeuses en termes de chances d'accès aux offres d'intégration sur le marché du travail. Toutefois, ces différences ne concernent pas les jeunes adultes²⁷.

3.4 Accès aux offres de formation et d'occupation en fonction de l'origine

En 2009, 9'984 ou 40,4 % de toutes les décisions de participation à une mesure de formation ou d'occupation concernaient des jeunes adultes d'origine étrangère. Les jeunes adultes étrangers étaient donc légèrement surreprésentés dans les mesures de formation et de d'occupation par rapport à la part de chômeurs de leur tranche d'âge (37.1 %). On peut expliquer ce phénomène par le fait que la part des jeunes adultes d'origine étrangère concernés par le chômage de longue durée est nettement plus élevée que celle des jeunes Suisses.

Le tableau 3 donne un aperçu des taux de participation aux offres de formation et d'occupation en fonction de l'origine, en les différenciant selon le type de la mesure choisie. Comme il fallait s'y attendre, les jeunes adultes d'origine étrangère sont nettement surreprésentés dans les cours de langues et sous-représentés dans les entreprises d'entraînement commercial et les cours d'informatique. Dans les semestres de motivation, la part des jeunes adultes étrangers est légèrement supérieure à la part des chômeurs de leur tranche d'âge. Cependant, si l'on prend la part des jeunes adultes étrangers comme critère de comparaison par rapport au chiffre total des jeunes sans formation

²⁷ Pour avoir une observation intégrant toutes les tranches d'âge des chances d'accès à des offres du marché du travail en fonction du sexe, voir Ferraro Tindaro : «Mieux tenir compte des différences», dans : *Panorama*, n° 5, 2006, p. 30-31.

postobligatoire (CH : 46 % / étrangers : 54 %), on doit partir du principe d'une sous-représentation des jeunes adultes étrangers dans les semestres de motivation²⁸.

En revanche, les jeunes adultes étrangers sont surreprésentés dans les stages professionnels et les emplois temporaires proposés par des entreprises privées ou publiques.

4. Les mesures de la Confédération et des entreprises proches de la Confédération pour lutter contre le chômage des jeunes

4.1 Mesures de la Confédération

4.1.1 Appel à des entreprises privées et publiques

Face à l'augmentation rapide du chômage des jeunes et à l'importance de l'expérience professionnelle pour l'employabilité des jeunes adultes qualifiés, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a, entre autres, fait appel à fin avril 2009 aux employeurs publics et privés afin qu'ils créent des stages professionnels pour ce groupe cible. Elle a formulé l'objectif de créer 2'000 places de stage supplémentaires. L'offre annuelle devrait ainsi passer à 4'000 places de stage.

D'autre part, les mesures de lutte contre le chômage des jeunes ont servi de thème à la journée de l'emploi qui a eu lieu le 24 août 2009, sous la direction de la Conseillère fédérale Doris Leuthard²⁹. Elles ont également fait l'objet de débats consacrés à la lutte contre la crise économique pendant la session suivante d'automne et d'hiver du Parlement.

4.1.2 Maintien de l'occupation et stages auprès de la Confédération

Projet PONTE

La Confédération a réagi à la situation tendue du marché du travail et a créé, sous la tutelle de l'Office fédéral du personnel (OFPER), une offre de transition pour les jeunes adultes. Dans le cadre du projet PONTE, des postes à durée déterminée supplémentaires dans l'Administration fédérale sont proposés aux jeunes achevant leur apprentissage qui n'ont pas trouvé de débouché. L'Administration fédérale veut permettre par là aux jeunes sortant d'apprentissage de demeurer dans la vie active, d'acquérir d'autres expériences professionnelles et donc d'augmenter leurs chances sur le marché du travail.

²⁸ Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, les taux de participation des jeunes étrangers étaient plus élevés au cours des dernières années. Sur la composition des participants aux semestres de motivation, voir également Weber Markus, Froidevaux Aline, *Les semestres de motivation (SEMO), Rapport 1999-2002*, SECO, Berne 2003.

²⁹ À cette occasion, un dépliant d'information pour jeunes adultes a également été présenté. Ce dépliant donne des conseils pour la recherche d'un emploi ou d'un apprentissage. Plus d'informations à ce sujet sur <http://www.edudoc.ch/record/34118>

Des offres et des conditions de recrutement spéciales doivent soutenir les participants au projet PONTE dans la recherche d'un emploi. Parmi ces offres, on trouve des cours d'entraînement à la candidature, des orientations professionnelles et des bilans de compétences. Les postes à durée déterminée peuvent également être interrompus par des séjours linguistiques.

En 2009, 50 postes à durée déterminée ont été proposés dans le cadre du projet PONTE. Toutes les personnes engagées pour une durée déterminée ont trouvé ensuite un débouché. Pour 2010, on prévoit 50 autres postes à durée déterminée. Le projet PONTE s'achèvera en 2011.

Stages au sein de la Confédération pour les diplômés des universités et des hautes écoles

En 2009, les administrations fédérales ont proposé 420 stages "hautes écoles" (2008 : 400 places). Un crédit de 7,9 millions de francs a été mis à disposition pour financer les places de stage. Les stages "hautes écoles" sont limités à une durée de 12 mois. 33 % des stagiaires sont restés dans l'Administration fédérale à l'issue de leur stage.

Il s'agit de places de stages qui ont été financées avec des moyens fournis par l'Office fédéral du personnel (OFPER). Les offices fédéraux ont la possibilité de promouvoir des places de stages avec leurs propres moyens financiers.

4.2 Mesures d'entreprises proches de la Confédération

La Confédération est l'actionnaire majoritaire de plusieurs entreprises de service public. Les entreprises "proches de la Confédération" sont par exemple Swisscom, les CFF et l'établissement de droit public La Poste. Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de ces entreprises³⁰.

Parmi les directives importantes en matière de politique du personnel, le Conseil fédéral a préconisé une "politique du personnel moderne et sociale de la Confédération" et une "politique de formation conforme aux exigences de notre époque". On trouvera ci-après la description des mesures prises par les entreprises La Poste, CFF et Swisscom pour lutter contre le chômage dans la transition 2.

4.2.1 Mesures de La Poste

Pour l'année 2010, La Poste prévoit différentes mesures visant à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui finissent leur apprentissage dans ses entreprises.

La Poste souhaite que ces mesures soient appliquées en partie en collaboration avec les autorités du marché du travail. Les actions suivantes sont prévues :

³⁰ Voir à ce sujet : <http://www.uvek.admin.ch/themen/00681/00988/index.html?lang=fr>

1. Le maintien en emploi à durée déterminée des jeunes sortant d'apprentissage (sans débouché à la sortie), comme jusqu'à maintenant, mais désormais avec une offre de conseil intégrée et une obligation de candidature.
2. L'organisation de journées d'information pour les apprenants sans maintien d'emploi, journées consacrées aux droits et aux obligations à remplir pour une inscription auprès de l'assurance-chômage et à la présentation d'opportunités alternatives.
3. Adaptation de la base de données d'emplois sur espace-emploi.ch aux besoins des jeunes sortant d'apprentissage.
4. Prolongation temporaire du séminaire existant "Qualifié pour le marché du travail", qui présente les alternatives à l'entrée directe dans le monde du travail (séjours linguistiques, etc.) et aborde l'avenir professionnel.

Ces mesures sont destinées à réduire le plus possible le risque de chômage parmi les jeunes sortant d'un apprentissage de la Poste³¹.

4.2.2 Mesures des CFF

Les CFF ont lancé le projet *jobin* en raison de la situation difficile sur le marché du travail. Dans le cadre du projet, les personnes sortant d'apprentissage sans débouché se voient proposer des stages de 6 ou 12 mois. Les stagiaires sont employés pour des travaux qualifiés. Ils peuvent prendre part à des formations continues et intervenir dans d'autres régions linguistiques. Le projet a été lancé en 2009. 50 places sont disponibles en 2010. Le budget du projet s'élève à environ 2,5 millions de francs par an.

4.2.3 Mesures de Swisscom

En 2010, 266 jeunes adultes devraient terminer leur apprentissage chez Swisscom. Il est prévu que 20 à 30 d'entre eux seront embauchés chez Swisscom en contrat à durée déterminée ou indéterminée immédiatement après leur apprentissage. La moitié de ces jeunes devrait quitter l'entreprise avec un autre débouché (maturité professionnelle, haute école spécialisée, service militaire, poste dans une autre entreprise, etc.).

Une partie des jeunes en fin d'apprentissage peut participer au programme "Job Bridge". Ce projet propose aux jeunes travailleurs motivés des postes à durée déterminée de 9 mois maximum dans l'entreprise. Les jeunes intéressés doivent passer par toute la procédure de candidature. Pendant cette période, les participants ont la possibilité de rechercher un poste adéquat au sein de Swisscom et sont accompagnés à cet effet d'un *Job Caddie*. Swisscom espère que 80 apprentis profitent de cette opportunité en 2010 (*Job Bridge 10*).

³¹ Pour la réalisation des mesures décrites aux points 2 et 3, des entretiens sont menés actuellement (mars 2010) avec l'Association des offices suisses du travail (AOST) et le SECO.

4.3 Projets pour jeunes adultes dans le cadre de la 3^e phase des mesures de stabilisation

Dans le cadre de la 3^e phase des mesures de stabilisation³², le Parlement a adopté deux mesures pour l'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail³³. Il s'agit d'un cofinancement de mesures de formation pour les jeunes en fin d'apprentissage, transitoirement sans emploi (art. 1 LStab) et d'aides financières octroyées pour le recrutement de jeunes demandeurs d'emploi en manque d'expérience professionnelle (art. 2 LStab).

Ces deux mesures doivent contribuer à amortir les retombées de la crise conjoncturelle sur la situation de l'emploi des jeunes adultes. Des aides financières d'un montant de 52 millions de francs ont été décidées par le parlement pour la mise en œuvre des articles 1 et 2 LStab. Ceci devrait permettre l'insertion ou la réinsertion d'environ 10'000 jeunes adultes (objectif maximum)³⁴.

5. Mesures conjoncturelles cantonales pour lutter contre le chômage de jeunes

Pour lutter contre le chômage croissant des jeunes, de nombreux cantons ont lancé leurs propres projets. Étant donné qu'un sondage et une présentation dans le détail des projets cantonaux de lutte contre le chômage des jeunes dépasseraient le cadre du présent rapport, seuls quelques projets individuels seront présentés ci-après à titre d'exemples. Il s'agit de projets qui ont été initiés dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, dans le cadre de trains de mesures conjoncturelles cantonales. Dans les deux cas, les projets sont étroitement associés aux mesures de l'assurance-chômage.

Canton de Fribourg

En 2009, le canton de Fribourg a lancé un train de mesures conjoncturelles pour lutter contre les conséquences de la crise économique³⁵. Les mesures suivantes sont prévues pour le soutien des jeunes adultes :

- *Subventions d'insertion versées aux entreprises* pour l'embauche de personnes sortant d'apprentissage. Les entreprises doivent avoir leur siège social dans le

³² Loi fédérale sur des mesures de stabilisation conjoncturelle temporaire dans les domaines du marché du travail, des technologies de l'information et de la communication et du pouvoir d'achat (RS 951.91) du 25 septembre 2009.

³³ Pour une description détaillée des mesures décidées, voir www.stabilisation.ch.

³⁴ Les mesures décidées feront l'objet d'une évaluation après leur mise en œuvre. On y étudiera également les retombées spécifiques aux sexes.

³⁵ Compléments d'information à l'adresse : <http://www.admin.fr.ch/pr/fr/pub/index.cfm>

canton de Fribourg. Les subventions d'insertion sont accordées pour une durée de 6 mois sur présentation d'un contrat à durée indéterminée. La contribution financière s'élève à 20 % du salaire brut, mais pour une valeur maximale de 1000 francs par mois.

- *Extension de l'offre de stages dans l'administration* pour les jeunes adultes en recherche d'emploi. En cas d'échec du placement à l'issue du stage, les demandeurs d'emploi sont embauchés l'administration pour une durée d'un an maximum dans.
- *Offres de soutien pour les jeunes adultes sans apprentissage.*

Les mesures décrites sont pour certaines encore en phase de lancement. Il n'existe actuellement aucun chiffre sur le nombre de jeunes adultes concernés.

Canton d'Argovie

Le canton d'Argovie a décidé un train de mesures de lutte contre la crise économique pour les années 2009 à 2011³⁶. Il se concentre sur l'amélioration de l'employabilité des travailleurs et sur le soutien aux PME. Les mesures suivantes sont prévues pour promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes adultes :

- Renforcement du Case Management dans la formation professionnelle
- Coaching de carrière pour les apprentis avant la fin de l'apprentissage.

Un montant de 10 millions de francs est disponible pour la mise en œuvre des 14 mesures prévues³⁷.

³⁶ Complément d'information sur : <http://www.ag.ch/konjunktur>

³⁷ Aucun chiffre n'est encore disponible concernant les personnes approchées (situation : mars 2010).

II. Analyse de la situation concernant l'offre en mesures de marché du travail pour jeunes adultes

1. Arrière-plan

A la fin avril 2009, le DFE lançait, entre autres, un appel aux entreprises publiques et privées pour créer des stages professionnels destinés aux jeunes sortant d'apprentissage ou d'études et pour ainsi atténuer les conséquences du chômage croissant des jeunes. L'objectif poursuivi était d'augmenter le nombre des stages professionnels disponibles de 2'000 à 4'000 places en l'espace d'un an.

Suite à cet appel, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a décidé d'aménager un suivi du développement des stages professionnels et d'autres mesures d'insertion de jeunes adultes dans le marché du travail. Ce suivi se compose de deux parties : en plus d'une analyse statistique régulière de l'évolution du nombre de stages professionnels et d'autres mesures de marché du travail pour jeunes adultes, une analyse de la situation est réalisée à intervalles réguliers. Les offices cantonaux du travail sont interrogés sur les mesures prises pour la lutte contre le chômage des jeunes adultes. Un premier sondage a eu lieu en juillet 2009. Un deuxième sondage a été réalisé début mars 2010. Ces données doivent permettre d'élaborer rapidement un rapport sur le développement de l'offre en mesures d'intégration professionnelle pour les jeunes adultes.

2. Thématiques principales

L'analyse de l'évolution quantitative des stages professionnels et d'autres mesures de marché du travail³⁸ ainsi que les sondages par écrit susnommés auprès des offices cantonaux du travail constituent la base de la partie III du présent rapport. Celui-ci donne un aperçu des mesures prises par les offices cantonaux du travail pour lutter contre le chômage touchant les jeunes adultes de 20 à 24 ans. Il se concentre en partie sur le développement et la promotion des stages professionnels, qui constituent l'une des mesures de marché du travail les plus importantes dans la transition 2.

Le rapport présente également les mesures mises en œuvre par les autorités cantonales du marché du travail, en collaboration avec la formation professionnelle, et destinées à la prévention du chômage des jeunes adultes et à l'insertion professionnelle des jeunes adultes sans formation postobligatoire. Cette orientation doit en même temps permettre d'aborder les différents problèmes posés dans l'introduction du postulat évoqué.

³⁸ L'analyse quantitative s'appuie principalement sur les analyses statistiques de la banque de données de l'assurance-chômage (PLASTA).

3. Enquête auprès des autorités cantonales du marché du travail

Les questions suivantes étaient au cœur du premier sondage écrit auprès des offices cantonaux du travail, en juillet 2009 :

- À quelles stratégies les autorités cantonales du marché du travail font-elles appel pour lutter contre le chômage des jeunes adultes ?
- Pour quels groupes cibles (personnes en fin d'apprentissage, personnes peu qualifiées, personnes sortant des hautes écoles) existe-t-il des offres de soutien ?
- Quelles mesures de marché du travail sont-elles utilisées pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes ?
- L'offre de stages professionnels pour les jeunes en fin d'apprentissage ou d'étude augmente-t-elle ?
- Des mesures supplémentaires sont-elles prévues pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes ?

Une deuxième enquête a été menée auprès des offices cantonaux du travail au mois de mars 2010. Ils ont reçu une ébauche du présent rapport, accompagné d'un petit catalogue de questions. La deuxième enquête écrite était consacrée en premier lieu au recensement des modifications importantes intervenues dans les stratégies cantonales de lutte contre le chômage des jeunes adultes.

III. Résultats de l'analyse de la situation

1. Les stratégies des offices cantonaux du travail pour l'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail.

Tous les offices cantonaux du travail qualifient de tâche importante l'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail. Les jeunes adultes sont informés le plus tôt possible sur l'offre cantonale d'insertion professionnelle et de conseil. Les différences entre les stratégies cantonales résident dans le choix des priorités et dans les mesures appliquées.

La majorité des autorités cantonales du marché du travail indique qu'elle différencie avant tout selon le critère qualifié/non qualifié pour choisir la stratégie d'insertion à appliquer. Les personnes sortant des hautes écoles et d'un apprentissage sont généralement réunies en un groupe, car leur situation sur le marché du travail se ressemble. Elles sont bien qualifiées mais ont souvent peu ou pas d'expérience. C'est la raison pour laquelle les stages et autres offres d'occupation sont désignés comme étant des instruments importants pour l'insertion des jeunes adultes dans le marché du travail. Mais les autorités cantonales du marché du travail appliquent également d'autres mesures de marché du travail pour ce groupe cible (voir à ce propos la partie I et le chap. 3.2 de cette partie).

Par contre, les échos concernant les stratégies cantonales présentent une image hétérogène en ce qui concerne l'insertion sur le marché du travail des jeunes peu qualifiés, c'est-à-dire des jeunes demandeurs d'emploi ne disposant d'aucun certificat de degré secondaire 2. La problématique de l'insertion sur le marché du travail de jeunes peu qualifiés est donc estimée de manière très différente par les autorités cantonales du marché du travail. Dans certains cantons (principalement urbains ou plus grands), différents projets de formation et d'occupation existent pour jeunes adultes afin qu'ils entament une formation ou un apprentissage professionnel.

Un deuxième groupe de cantons ne propose un soutien pour commencer une formation qu'à des jeunes adultes particulièrement motivés. Dans un troisième groupe de cantons, par contre, être admis dans un apprentissage professionnel n'est pas un objectif prioritaire par rapport à la réinsertion rapide.

2. Recours à des conseillers spécialisés ou à des services de consultation spécialisés

Quelques offices cantonaux du travail ont recours, dans une mesure plus ou moins étendue, à des conseillers ORP spécialisés pour accompagner les jeunes et les jeunes adultes. On justifie ce recours par le fait que les adolescents et les jeunes adultes ont besoin d'un suivi étroit. L'avantage des conseillers ORP spécialisés est, d'une part, que les employeurs et les prestataires de mesures de marché du travail bénéficient d'un interlocuteur direct. D'autre part, la spécialisation permet de concentrer des connaissances

professionnelles importantes. Il faut cependant ajouter que le conseil spécialisé des jeunes adultes dans les ORP est bien moins institutionnalisé que pour les jeunes en fin de scolarité.

La spécialisation des offices cantonaux de placement dans l'insertion des jeunes adultes sur le marché du travail prend plusieurs aspects. Le canton de Lucerne, par exemple, a aménagé un service ORP responsable du conseil et du suivi de tous les jeunes et jeunes adultes inscrits au chômage dans le canton.

D'autres cantons font appel à un ou deux conseillers ORP spécialisés dans l'insertion des jeunes adultes dans chaque ORP ou dans les ORP les plus grands. Un troisième groupe d'autorités cantonales du marché du travail ne connaît de conseillers ORP spécialisés que pour l'accompagnement de jeunes en fin de scolarité ou procède à une subdivision par appartenance sectorielle. Cette dernière stratégie de conseil se rencontre surtout dans les cantons de moindre grandeur.

Conseil aux jeunes adultes : les formes d'organisation

<i>Stratégie de conseil</i>	<i>Exemples cantonaux</i>
Services spécialisés et opérant au niveau suprarégional pour le conseil aux jeunes (15 à 24 ans)	Lucerne (BJB ³⁹)
Recours à des conseillers ORP spécialisés	Berne, Neuchâtel, Vaud, Bâle-Campagne ⁴⁰
Recours à des conseillers ORP spécialisés uniquement pour jeunes en fin de scolarité ⁴¹	Obwald, Nidwald, Jura, Zürich ⁴²
Répartition par profession visée ou par appartenance sectorielle (pas de conseillers spécialisés)	Uri, Soleure, Thurgovie

³⁹ Plus d'infos sur http://www.wira.lu.ch/index/arbeitsmarkt/am_bjb.htm

⁴⁰ Le canton de Bâle-Campagne constitue un cas spécial dans la mesure où les jeunes peuvent faire appel non seulement à des conseillers ORP spécialisés, mais aussi aux prestations de services d'un organe de coordination cantonal. Ce dernier propose aussi un projet de mentorat pour les jeunes sortant d'un apprentissage.

⁴¹ Dans deux autres cantons (St-Gall, Fribourg), cette tâche est assumée par des services de la formation professionnelle.

⁴² Dans le canton de Zurich, il existe en outre une instance d'échange institutionnalisée chargée des thèmes de l'insertion professionnelle des jeunes. Le "Netzwerk Jugendliche" ("*Réseau des jeunes*") se compose de représentants des ORP, du service service "Qualifizierung der Stellensuchenden" ("*Qualification des demandeurs d'emploi*") et d'experts des semestres de motivation. Une extension thématique au groupe des jeunes adultes est actuellement en discussion.

3. Le recours à des mesures de marché du travail spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes adultes

3.1 Mesures primaires (cours d'entraînement à la candidature et cours de bilan de compétences)

En 2009, 24'628 décisions de participation de jeunes adultes à des mesures de formation et d'occupation ont été prises (graphique 7). Dans 42 % des cas, il s'agissait de cours d'entraînement à la candidature et de cours de bilan de compétences, c'est-à-dire de mesures de marché du travail qui, normalement, sont utilisées dans les premières semaines suivant l'inscription à l'ORP. La part relativement élevée de cours d'entraînement à la candidature et de cours de bilan de compétences n'est pas étonnante si l'on songe que la majorité des jeunes adultes quittent relativement rapidement le chômage (voir partie 1). En d'autres termes : les mesures consécutives, par exemple les programmes d'emploi temporaire ou les formations continues prolongées sont moins fréquemment utilisés chez les jeunes adultes comparativement à la moyenne des chômeurs. Ceci explique également en partie pourquoi les coûts des mesures de marché du travail par demandeur d'emploi (2'107 Fr.) sont relativement bas pour ce groupe de chômeurs (la moyenne générale se situe à env. 2'700 Fr.)⁴³.

Le chapitre suivant présente en détail les différentes mesures utilisées pour l'intégration dans le marché du travail.

3.2 Mesures pour jeunes adultes qualifiés

3.2.1 Stages professionnels

Acquisition et promotion de stages professionnels

Les stages professionnels constituent une mesure d'occupation importante pour l'insertion des jeunes adultes qualifiés dans le marché du travail. Les stages professionnels permettent de mettre en pratique les connaissances acquises pendant la formation dans un environnement professionnel. De nombreux jeunes demandeurs d'emploi trouvent un emploi fixe chez leur employeur pendant ou directement après le stage professionnel ou peuvent profiter du réseau de relations de celui-ci pour leur recherche d'emploi.

⁴³ En revanche, les investissements de l'assurance-chômage dans l'intégration sur le marché du travail des jeunes de 15 à 19 ans sont très élevés. En 2009, ils se sont chiffrés à 7'250 Fr. environ par personne. Ces moyens financiers sont utilisés presque exclusivement dans des offres de soutien pour l'entrée en apprentissage professionnel (semestres de motivation), dans lesquelles les jeunes sont accompagnés durant des mois.

En règle générale, les stages professionnels ne durent pas plus de six mois. L'employeur contribue aux coûts de salaire avec une part d'au moins 500 Fr. ou 25 % du salaire assuré⁴⁴. D'autre part, les stages professionnels sont utilisés en règle générale comme "mesure secondaire", c'est-à-dire après le recours à des cours d'entraînement à la candidature et des cours de bilan de compétences ou d'autres mesures de formation.

Le taux croissant de demandeurs d'emploi parmi les jeunes adultes va encore faire augmenter la demande de stages professionnels cette année et l'année prochaine. La majorité des autorités cantonales du marché du travail pense pouvoir réagir relativement rapidement à une hausse de la demande. Les avis divergent surtout sur la question de savoir si la promotion active des places de stages (appels aux employeurs, etc.) ne gonfle pas artificiellement l'offre au point d'entraîner des effets de substitution.

Les autorités cantonales du marché du travail qui défendent cette opinion refusent de lancer des appels aux employeurs pour qu'ils créent des places de stages. Pour le recours aux stages professionnels, ils misent principalement sur l'initiative personnelle des demandeurs d'emploi ou réagissent à une demande spécifique. S'il s'avère qu'un demandeur d'emploi a besoin d'un stage professionnel, on cherche une place adéquate par l'intermédiaire de réseaux. Ce processus, selon les dires de quelques autorités cantonales du marché du travail, offre de meilleures chances pour une insertion durable.

On peut citer ici comme exemple la stratégie du canton de Soleure. Par le passé, l'autorité cantonale du marché du travail était dans l'incapacité de pourvoir un grand nombre de places de stages, suite à un appel lancé, parce qu'il n'y avait pas de demandeurs d'emploi appropriés pour les branches qui en avaient besoin. C'est uniquement dans le cadre d'un projet que les jeunes demandeurs sont accompagnés par un coach dans leur recherche d'une place de stage adéquate⁴⁵.

Certains cantons toutefois poursuivent une stratégie active dans l'acquisition de stages professionnels. C'est le cas principalement des cantons de la Suisse latine ou des cantons à caractère urbain présentant un taux de jeunes adultes au chômage supérieur à la moyenne.

On peut citer à titre d'illustration les mesures prises par le canton de Neuchâtel. Début août 2009, le canton de Neuchâtel a lancé une campagne pour la création de places de stage⁴⁶. Cette campagne prévoit, entre autres, l'insertion de spots publicitaires, des mesures de sensibilisation auprès des employeurs, la distribution de dépliants d'information aux jeunes et la création sur Internet d'une plate-forme relative aux stages⁴⁷. De plus, un fonds cantonal permet de dispenser les employeurs des charges patronales. Grâce à cette vaste

⁴⁴ Cette règle est décrite à l'art. 97b LACI.

⁴⁵ Un descriptif du projet est fourni sur www.praktikawerkstatt.ch

⁴⁶ Le communiqué de presse sur le démarrage de la campagne : <http://edudoc.ch/record/34067/files/6658fa.pdf>

⁴⁷ www.gagnonsensemble.ch

campagne d'information, plusieurs centaines de places de stage ont pu être prospectées en l'espace de quelques semaines.

Le tableau ci-dessous montre, à l'appui d'exemples choisis, quels sont les instruments, différemment combinés, utilisés dans une stratégie active de promotion pour prospecter des stages professionnels.

Stratégies de promotion pour les stages professionnels (exemples)

Stratégie	Canton						
	Tessin	Genève	Vaud	Neuchâtel	Berne	Lucerne	Zurich
Campagne d'information ou de sensibilisation auprès des employeurs	non	oui	oui	oui	oui	non	non
Prise en charge des charges patronales (ou d'une partie) par un fonds cantonal	oui	non	non	oui	non	non	non
Plates-formes Internet publiques pour l'annonce et la recherche de places de stages	non	oui	non	oui	oui	non	non
Recours à des agents privés de placement en stage	oui	oui	non	non	non	non	oui
Recherche de stages professionnels via les conseillers ORP spécialisés (interlocuteurs pour contacts avec les employeurs)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non
Information des employeurs sur l'offre MMT	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Les contacts avec les employeurs et le recours à des conseillers ORP spécialisés sont des instruments largement répandus pour aider les jeunes adultes à chercher un stage professionnel adéquat. D'autres instruments sont employés, mais dans une moindre mesure.

Orientation de l'offre et de la demande lors de l'acquisition de stages professionnels : des stratégies différentes, avec des problèmes différents.

Les opinions divergentes portant sur l'utilité d'une promotion active des stages professionnels ne reflètent au fond qu'un dilemme qui a déjà été montré du doigt par différentes études sur l'entrée des jeunes adultes sur le marché du travail et sur l'importance du premier emploi⁴⁸.

⁴⁸ Voir à ce sujet Abraham, Martin, Hinz; Thomas (édit.), *Arbeitsmarktsoziologie* (Sociologie du marché du travail), Wiesbaden 2005, p. 69 et suiv.

Le premier placement professionnel influe sur les opportunités de carrière de ceux qui démarrent parce qu'il est leur tremplin vers le monde professionnel. Ceci sous-entend l'application d'une méthode scrupuleuse dans la recherche de stages professionnels adéquats. De cette manière, on risque pourtant qu'en cas de chômage élevé, de jeunes adultes soient obligés d'attendre plus longtemps un premier stage, ce qui aura un effet négatif sur leur employabilité.

Une politique de promotion active pour l'acquisition de stages professionnels renferme le risque que les jeunes adultes soient placés dans un stage professionnel non adapté à leurs besoins et que de faux espoirs soient éveillés du côté des employeurs. Elle a toutefois l'avantage de pouvoir combler rapidement les lacunes présentes dans les C.V. des jeunes adultes.

L'une des critiques souvent évoquée par rapport à l'utilisation "expansive" des stages professionnels signale enfin le risque de dumping salarial ou d'effets de substitution. Comme les échos venant des représentants des autorités cantonales du marché du travail l'ont souligné, ce risque est pris dans certains cas isolés pour que les demandeurs d'emploi puissent être placés rapidement.

Il n'y a pas de solutions brevetées pour la promotion des stages professionnels, mais à l'appui de résultats scientifiques et des échos fournis par les autorités cantonales du marché du travail, il est possible de formuler des principes susceptibles de contribuer à améliorer les chances qu'auront de jeunes adultes qualifiés sur le marché du travail :

- le placement dans un stage professionnel doit tenir compte du contexte professionnel du demandeur d'emploi; le stage professionnel doit lui permettre de capitaliser de nouvelles expériences professionnelles et de se créer des réseaux professionnels;
- les stages professionnels doivent être utilisés le plus tôt possible pour maintenir l'employabilité des demandeurs d'emploi.
- avant le recours à un stage professionnel, les objectifs professionnels du demandeur d'emploi doivent être clairement définis.

Dans la discussion sur les "abus" potentiels de stages professionnels, il ne faut pas oublier que la plupart des jeunes adultes quittent rapidement le chômage (donc également une place de stage). La durée moyenne de temps passé dans un stage professionnel est d'environ quatre mois. Certains jeunes adultes ne commencent même pas leur stage professionnel. Le "risque d'abus" est donc freiné par les limites économiques du marché de l'emploi.

Une enquête menée sur le recours aux stages de hautes écoles⁴⁹ montre, d'autre part, (du moins en ce qui concerne les jeunes sortant de leurs études) que la part relative de

⁴⁹ Voir à ce sujet l'Office fédéral de la statistique (OFS), Génération précaire - Mythe ou réalité ? Une analyse des enquêtes auprès des nouveaux diplômés de 1991 à 2005, OFS 2007. (Télécharger sur : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.Document.99136.pdf>)

personnes ayant fait un stage est restée constante au cours des 15 dernières années et qu'une grande majorité était satisfaite de l'orientation des contenus du stage fréquenté. Cette étude vient infirmer le soupçon selon lequel une "génération précaire" serait en train de se former lentement. Elle montre que les stages aident en majorité à entrer sur le marché du travail et qu'il n'y a pratiquement aucun risque "d'enchaînement des stages".

Offre de stages et places de stage nouvellement créées

Le nombre des places de stages prospectées par les autorités cantonales du marché du travail ne peut être estimé qu'approximativement. Cela tient essentiellement au fait que, dans certains cantons, les places de stages sont également prospectées par des prestataires de programmes d'occupation ("emplois") ou par d'autres institutions ("réseaux d'emplois"). Ces places de stages ne sont qu'en partie statistiquement recensées dans le système de données informatiques de l'assurance-chômage (PLASTA).

L'analyse statistique (base de données PLASTA) des stages professionnels, des emplois et des offres d'occupation proposés en 2009 via des "réseaux d'emplois" montre que 3'505 jeunes adultes étaient employés dans des entreprises privées et publiques.

Afin de pouvoir évaluer plus précisément l'offre de stages, les autorités cantonales du marché du travail ont été interrogées dans le cadre des sondages effectués en juillet 2009 et mars 2010 sur le nombre d'offres de stage qui ont été proposées par le biais d'offres d'emploi. Il ressort de ces enquêtes que plusieurs centaines de places de stages ne sont pas indiquées dans les statistiques.

Partant de ces chiffres, on peut supposer que 3'500 à 4'000 places de stages ont été occupées par de jeunes adultes en 2009.

Selon le résultat des enquêtes, la majorité des autorités cantonales du marché du travail continue à penser qu'actuellement (c'est-à-dire pour le premier semestre 2010), il y a suffisamment de stages professionnels resp. d'emplois pour jeunes adultes ou que l'on peut en trouver rapidement en cas de besoin. Une minorité souhaite des incitations complémentaires pour couvrir les (futurs) besoins (p. ex. au niveau de la prise en charge de la part de l'employeur) ou un soutien dans l'acquisition de stages professionnels. Cette opinion est surtout celle de cantons qui ont à lutter contre un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne.

On ignore comment l'offre de places de stage va évoluer au cours du second semestre 2010 et en 2011. Les valeurs empiriques des dernières années laissent entrevoir que l'offre évoluera parallèlement à la croissance ou à la décroissance du chômage des jeunes. On sait du moins que les moyens déployés pour l'acquisition et le suivi des places de stages ont augmenté. Certains cantons indiquent qu'ils vont augmenter ou ont déjà augmenté le nombre des maîtres de stage.

Acquisition de stages professionnels par des tiers

L'acquisition de stages s'effectue en général par le biais des ORP. Mais parfois l'acquisition de stages professionnels est déléguée à des tiers. C'est le cas, par exemple, dans les cantons de Genève, de Zurich et de Soleure.

Acquisition de stages professionnels par des tiers (exemples)

Cantons	Projets
Genève	La société de marketing CSM a acquis des places de stages en mai 2009 sur mandat de l'autorité genevoise du marché du travail. Le service "Interface Entreprises" est également chargé de l'acquisition de stages. Il a été créé par le Département de l'instruction publique (DIP) et le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) en collaboration.
Zurich	Le projet "learn and earn" organise des stages professionnels pour les personnes en fin d'apprentissage ⁵⁰ .
Soleure	Le projet <i>Praktikumswerkstatt</i> (atelier de stages) transmet des stages et propose un coaching d'accompagnement aux jeunes demandeurs d'emploi.

On peut également inclure dans le groupe des prestataires "privés" des organisateurs de programmes d'emploi temporaire qui proposent des stages ou des emplois dans des entreprises publiques ou privées. Le canton de Thurgovie, par exemple, a récemment créé une mesure nommée "Stages économiques" (Wirtschaftspraktikum): cette mesure prévoit le placement dans des stages de l'économie privée via des programmes d'occupation.

D'autre part, de nombreux prestataires de programmes d'emploi temporaire proposent également des "emplois de courte durée" en entreprise suivis par un coach. Il s'agit souvent en l'occurrence de tester l'employabilité des demandeurs d'emploi dans un domaine professionnel spécifique ou de sonder l'aptitude personnelle à une orientation professionnelle déterminée. Il n'existe aucune statistique concernant le nombre des "emplois de courte durée", mais on ne doit pas le sous-estimer, car la "proximité au marché du travail" constitue un axe stratégique des programmes destinés à l'emploi temporaire⁵¹.

3.2.2 Mesures nationales

Les jeunes au terme de leurs études ont non seulement la possibilité de faire des stages professionnels, mais aussi de participer à des mesures nationales. Ces stages permettent

⁵⁰ Plus d'informations à ce sujet sur www.kap.winterthur.ch

⁵¹ On trouvera ainsi fréquemment des indications sur les «stages de courte durée» ou sur les «missions de travail» sur les sites Internet des plus grands prestataires de mesures de marché du travail (voir p. ex. www.kiebitz.ch, www.oseo-ge.ch, www.lernwerk.ch).

aux participants de coopérer à des projets exigeants. Ces participants sont accompagnés par des coachs expérimentés dans leur recherche d'un emploi. Dans le cadre de l'enquête, les autorités cantonales du marché du travail ont indiqué que l'offre de mesures de marché du travail dans ce domaine couvrait la demande existante⁵².

3.2.3 Autres mesures de marché du travail pour les jeunes adultes qualifiés

À côté des projets de formation et d'emploi décrits ci-dessus, on fait également appel à des mesures de qualification, des entreprises de pratique commerciale et des programmes d'emploi temporaire pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes.

Le public cible des entreprises de pratique commerciale est constitué des demandeurs d'emploi issus du secteur commercial⁵³. Chaque année, plus de 2'000 demandeurs d'emploi fréquentent cette mesure. Les jeunes adultes représentent environ un tiers des participants.

En plus des cours d'entraînement à la candidature et des bilans de compétences (voir chap. 3.1), les cours de langue et les cours spécialisés sont des offres de formation importantes pour les jeunes adultes. En 2009, 23.5 % (5'798) des décisions se sont portées sur la participation à des mesures de qualification. Les programmes d'emploi temporaire axés sur le maintien de l'employabilité jouent également un rôle précieux. En 2009, ils ont été utilisés dans la même proportion que les stages (3'277 décisions).

3.2.4 Prévention du chômage dans la transition 2

Au cours des dernières années, la Suisse a de plus en plus reconnu l'importance des mesures préventives de lutte contre le chômage des jeunes dans les transitions 1 et 2. Dans la phase de transition 1, la coordination entre la formation professionnelle, les autorités du marché du travail et l'aide sociale a été renforcée sur le plan de l'insertion durable des jeunes dans la vie active par l'instauration du Case management Formation professionnelle. Cette approche personnalisée doit permettre de recenser le plus tôt possible les jeunes sans formation ou présentant des problématiques plurielles et de les aider à s'engager dans un apprentissage professionnel.

Par contre, la coordination entre les autorités du marché du travail et la formation professionnelle est moins prononcée dans la transition 2. D'autre part, ceci est dû au fait que les jeunes sortant d'un apprentissage professionnel sanctionné par l'examen quittent le champ d'action de la formation professionnelle. Sur le plan juridique autant que sur celui de la politique de l'éducation, la transition 2 ne présente que peu d'interfaces entre l'assurance-chômage et la formation professionnelle. Pourtant, comme l'indiquent la plupart

⁵² Pour d'autres informations sur les mesures nationales, voir www.espace-emploi.ch

⁵³ Pour plus d'informations sur les entreprises de pratique commerciale, voir www.practicefirms.ch

des offices cantonaux du travail, il est également important dans ce domaine d'avoir une bonne collaboration entre les autorités du marché du travail et la formation professionnelle pour faciliter l'entrée des personnes en fin d'apprentissage dans le marché du travail⁵⁴.

Quelques autorités cantonales du marché du travail organisent des journées d'information dans les écoles professionnelles, en collaboration avec la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, pour renseigner les jeunes sortant d'apprentissage sur l'offre de l'assurance-chômage ainsi que sur les alternatives (séjours linguistiques, etc.). Les cantons de Berne et d'Argovie en sont des exemples :

Dans le cadre du projet go4job (www.be.ch/go4job), les jeunes en fin d'études ou d'apprentissage du canton de Berne peuvent, avant de s'inscrire à l'assurance-chômage, s'informer sur les prestations des ORP ou se faire coacher pour leur recherche d'emploi ou de stage.

Dans le canton d'Argovie, les jeunes en fin d'apprentissage sont préparés à l'entrée sur le marché du travail dans le cadre du projet "On the move" (www.aufbruch-nach-der-lehre.ch). Ils disposent de trois offres au moment de l'inscription : un *casting* (entretien de présentation auprès d'un spécialiste d'Adecco), un *job coaching* (auprès d'un spécialiste de l'association "los Aargau") et l'*Information sur les possibilités de formation continue* (fournie par des spécialistes du Service de conseil de formation et d'orientation professionnelle d'Argovie). L'Office de l'économie et du travail du canton d'Argovie organise ce projet en collaboration avec la Neue Aargauer Bank, l'entreprise Adecco, le Service de conseil de formation et d'orientation professionnelle d'Argovie et l'Association *los Aargau*.

De plus, en juin 2009, le canton d'Argovie a organisé sous le titre "Marktplatz der Ideen (Marché aux idées)" des journées d'information sur les techniques de candidature, les places de stages et autres avec l'ensemble des jeunes n'ayant pas trouvé de débouché. Les jeunes en fin d'apprentissage sont invités à ces manifestations par l'intermédiaire de leurs entreprises formatrices⁵⁵.

Le canton de St-Gall a emprunté une autre voie dans la prévention du chômage chez les jeunes en transition 2 : l'Office du travail a convenu d'une réglementation avec les partenaires sociaux qui permet aux jeunes en fin d'apprentissage sans perspective d'emploi de rester employé dans la même entreprise, moyennant un salaire réduit et pour une durée maximum de 18 mois après l'achèvement de l'apprentissage. Le salaire minimum s'élève alors à une fois et demie le salaire payé au cours de la dernière année d'apprentissage. Le projet "Emploi transitoire" va à la fois générer une réduction de l'offre de stages et faire baisser le nombre des nouvelles inscriptions au chômage.

⁵⁴ Voir le rapport "Premiers pas dans la vie professionnelle" de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Ce rapport fournit un aperçu des projets en cours dans le domaine de la transition 2 et montre la diversité des mesures prises par les offices de la formation professionnelle pour la prévention du chômage. Téléchargement sur : <http://www.bbt.admin.ch/dokumentation/00335/00400/index.html?lang=fr>. Voir également l'annexe 2.

⁵⁵ Un aperçu actuel de toutes les mesures prises dans le canton d'Argovie pour l'insertion professionnelle des jeunes chômeurs est disponible sur <http://edudoc.ch/record/34034/files/Jugendarbeitslosigkeit.pdf>

Exemples de mesures préventives en transition 2

Projet	Objectif	Canton
Apprendisti ricerca impiego ARI ⁵⁶	Coaching pour la recherche d'emploi	Tessin
Projet "maintien de l'emploi" ⁵⁷	Emploi maintenu sur le premier marché du travail	St-Gall
On the Move, place économique des idées, conseil CV	Offres de coaching pour la recherche d'un emploi	Argovie
Go4job	Offre de conseil pour les jeunes sortant d'apprentissage	Berne
Instauration de bons de formation continue	Formation continue de jeunes sortant d'apprentissage	Bâle-Ville
Jeunes@work (www.jeunesatwork.ch)	Placement en stages professionnels (également pour jeunes non inscrits au chômage)	Genève
www.echanges.ch ; www.vs-link.ch ; www.wikijob.ch ;	Plateformes pour placement en stages de formation en dehors de l'AC	Jura, Valais, Genève

Ces exemples montrent que les autorités cantonales du marché du travail agissent également de plus en plus d'une manière préventive dans la lutte contre le chômage des jeunes en transition 2. La planification et la mise en œuvre de mesures préventives sont liées à un déploiement de personnel et de moyens financiers. Ils valent la peine d'être investis dans la mesure où ils permettent d'éviter des premières inscriptions au chômage et d'épargner aux jeunes l'expérience du chômage. Il y a cependant des contraintes légales à une utilisation poussée des mesures de marché du travail à titre préventif.

Dans le cadre de la prévention du chômage chez les jeunes en fin d'apprentissage, il ne faut pas oublier l'impact significatif des campagnes d'information, bilans de compétences, etc. régulièrement lancés ou coorganisés par les autorités cantonales en charge de l'éducation (sans intervention directe des autorités du marché du travail) et par certaines associations professionnelles. Ces mesures soutiennent non seulement la recherche d'emploi des jeunes adultes, mais contribuent aussi à raccourcir la durée de la recherche (même en cas d'entrée en chômage).

⁵⁶ Dans le cadre du projet ARI, plus de 500 jeunes ont pu être placés en 2008 avant l'inscription à l'AC. Voir à ce propos <http://www.ti.ch/decs/dfp/temi/ari/presentazione.asp>

⁵⁷ Plus d'informations sur <http://www.afa.sg.ch/home/arbeitsmarktliche/Anschlussbeschaeftigung.html>

3.3 Mesures pour jeunes adultes peu qualifiés

Début 2010, près de 7'000 jeunes adultes sans formation postobligatoire étaient inscrits dans les ORP. Ils constituent un tiers des jeunes adultes inscrits au chômage.

Alors que la majorité des autorités cantonales du marché du travail est d'accord sur les mesures de marché du travail à prendre pour les jeunes qualifiés, les opinions divergent fortement quant à la mise à disposition de mesures d'insertion pour les jeunes peu qualifiés.

Et il ne s'agit pas seulement de savoir si c'est la tâche de l'assurance-chômage de préparer des jeunes adultes sans formation postobligatoire à s'engager dans un apprentissage. L'un des points en suspens est également de savoir jusqu'à quel âge les demandeurs d'emploi doivent être motivés pour commencer un apprentissage, lorsque (considéré à court terme) un emploi, même précaire, paraît plus intéressant du point de vue individuel.

Pour près de la moitié des autorités cantonales du marché du travail interrogées, les jeunes adultes peu qualifiés constituent un groupe cible important, en termes de mesures de marché du travail, pour lequel des offres spécifiques doivent être mises à disposition. Ce point de vue est défendu surtout par les cantons de Suisse latine et par les cantons plus importants de Suisse alémanique.

Certaines autorités cantonales du marché du travail misent aussi sur une réinsertion la plus rapide possible des jeunes adultes sans formation postobligatoire. L'engagement dans une formation professionnelle est l'une des différentes options possibles.

Un deuxième groupe de canton propose des mesures de qualifications individuelles pour les jeunes adultes sans formation ou les encourage à commencer un apprentissage professionnel, par exemple, par le biais d'un semestre de motivation.

Un troisième groupe considère la qualification des jeunes peu qualifiés comme un objectif important. Ces cantons ont, entre autres, instauré les semestres de motivation pour jeunes adultes⁵⁸, ils disposent d'une offre d'insertion professionnelle différenciée et ont intensifié la collaboration entre l'aide sociale et la formation professionnelle.

⁵⁸ Une personne sur huit participant à un semestre de motivation est âgée de plus de 20 ans.

Projets de préparation des jeunes adultes à un apprentissage (exemples)

Projet	Objectif	Canton
Check-In	Les jeunes adultes sans place d'apprentissage sont préparés pendant des mois à accomplir un apprentissage professionnel par le biais de tests d'aptitude et l'acquisition de contenus éducatifs.	Argovie
Plan B ⁵⁹	Accompagnement/conseil des jeunes dans leur recherche d'un apprentissage	Berne
EQIP	Accompagnement individualisé des personnes en rupture d'apprentissage pour l'insertion professionnelle (projet dans le domaine de la collaboration interinstitutionnelle).	Genève
Job Starting	Cours de qualification en vue de commencer un apprentissage professionnel	Zurich
MIS JAD	Accompagnement et qualification de jeunes en vue de commencer un apprentissage professionnel	Vaud
Projekt Integratio ⁶⁰	Emploi dans des entreprises privées de jeunes adultes aux problématiques multiples pour l'amélioration de leur employabilité. Préparation à l'apprentissage professionnel.	Bâle-Ville

Certaines autorités cantonales du marché du travail misent, pour la conception des projets d'insertion pour jeunes adultes peu qualifiés, sur une étroite collaboration avec les Organisations du monde du travail (OdA). C'est ainsi que l'*Espace Formation Emploi Jura* (EFEJ)⁶¹ propose pour les personnes peu qualifiées des formations continues dans le domaine industriel. Les cantons de St-Gall, de Glaris et des Grisons lanceront en juin 2010 un projet similaire avec la principauté du Liechtenstein. Le programme d'emploi temporaire *Regio18:24* prépare les jeunes adultes sans formation à commencer un apprentissage avec attestation fédérale professionnelle (AFP) dans des domaines tels que la métallurgie, la logistique, la restauration, la santé et les soins. Le concept du programme a été élaboré conjointement avec les OdA concernées.

Au niveau du projet, on constate l'importance croissante des offres de mentorat pour les jeunes adultes peu qualifiés. Le mentorat est surtout connu dans la transition 1. Les cantons de Thurgovie, de St-Gall et de Soleure ont inauguré des projets de mentorat visant à soutenir les jeunes adultes qui commencent un apprentissage professionnel ou les personnes en rupture d'apprentissage qui se lancent sur le marché du travail⁶².

⁵⁹ Voir <http://www.be.ch/planb>

⁶⁰ Voir à ce propos <http://www.integratiobasel.ch/angebot.php>

⁶¹ Voir <http://www.efej.ch>

⁶² Voir à ce propos http://www.tandem-sg.ch/18_plus/ et <http://www.netzwerk-grenchen.ch/>

L'intérêt accru qui est de plus en plus accordé, ces dernières années, à l'insertion des jeunes adultes sans formation dans le marché du travail se manifeste également dans l'extension du «Case Management Formation Professionnelle» à ce groupe cible⁶³ et dans la coopération renforcée dans ce domaine entre l'aide sociale, la formation professionnelle et l'assurance-chômage. Plusieurs cantons indiquent qu'ils étendront en 2010 ou 2011 l'offre de Case Management au groupe cible des jeunes adultes.

⁶³ Voir à ce propos Egger, Dreher & Partner, Grundlagenpapier "Case Management Berufsbildung plus" (*Rapport de base "Case management Formation professionnelle plus"*), Berne 2008. Téléchargement sur http://edudoc.ch/record/31578/files/2_0_BerichtCMplus_Egger2008.pdf

IV. Remarques finales

Les autorités cantonales du marché du travail attachent une grande importance à la lutte contre le chômage des jeunes. Les jeunes adultes sont de plus en plus perçus comme un groupe de chômeurs qui doit être soutenu par des mesures spécifiques pour sa réinsertion dans le marché du travail. Ce groupe comprend aussi bien des jeunes sortant d'un apprentissage ou de leurs études (transition 2) que des jeunes peu qualifiés.

Cette perception différenciée s'est renforcée ces dernières années. Pendant longtemps, l'attention des autorités du marché du travail était très concentrée sur le groupe des 15-19 ans. En 2004, le projet d'observation du marché du travail AMOSA a réalisé une étude différenciée sur le chômage des jeunes dans certains cantons de Suisse alémanique⁶⁴. Cette étude a observé séparément le groupe de 15-19 ans et celui des 20-24 ans et en a précisé les problématiques spécifiques. A la même période, l'OCDE publiait un rapport explicatif sur l'entrée des jeunes adultes dans le marché du travail⁶⁵. D'autre part, différentes études et différents rapports ont paru en Suisse au cours des dernières années sur la situation des jeunes qui ne disposent d'aucune formation professionnelle, qui sont en rupture d'apprentissage et/ou qui ont atterri à l'aide sociale⁶⁶. Une comparaison avec une analyse réalisée en 2005 par le SECO montre également que la palette de mesures s'est élargie⁶⁷.

Une grande partie des autorités cantonales du marché du travail différencie principalement les jeunes adultes qualifiés des non-qualifiés dans l'application de mesures de marché du travail. Pour les jeunes adultes qualifiés, le recours aux mesures primaires (cours d'entraînement à la candidature, bilans de compétences) et à des cours spécialisés est fréquent. Les stages professionnels ou d'autres offres d'occupation sont utilisés comme mesure secondaire, lorsque les jeunes demandeurs d'emploi ne peuvent être placés rapidement.

Les opinions divergent toutefois entre les autorités cantonales du marché du travail sur la question de savoir si l'acquisition de stages professionnels doit être activement promue et dans quelle mesure. Alors que certains cantons sont prêts à assumer les charges patronales en recourant à des fonds cantonaux, d'autres autorités cantonales du marché

⁶⁴ L'étude peut être téléchargée sur le site Internet www.amosa.net.

⁶⁵ OCDE, *From Education to Work. A difficult transition for young adults with low levels of education*, Paris 2005 (De la formation au travail. Une transition difficile pour les jeunes adultes peu qualifiés).

⁶⁶ Voir les rapports sociaux cantonaux régulièrement publiés par l'Office fédéral de la statistique (www.bfs.admin.ch) ainsi que différentes études réalisées dans le cadre du projet TREE (www.tree-ch.ch), qui signalent le nombre élevé de jeunes sans formation professionnelle au bénéfice de l'aide sociale.

⁶⁷ Voir à ce propos SECO/OFFT, *Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz - Erklärungen und Massnahmen zu deren Bekämpfung* (Le chômage des jeunes en Suisse - Explications et mesures pour le contrer), SECO/OFFT 2005

du travail n'utilisent cette mesure qu'avec prudence, car elles craignent des effets de substitution.

Certains cantons ont recours à des "fournisseurs de stage". Il s'agit en général d'instances des ORP ou de prestataires de mesures de marché du travail spécialisés dans le placement de jeunes adultes.

Les estimations indiquent qu'environ 3'500 places de stages seront disponibles pour les jeunes adultes en 2009. Selon les autorités cantonales du marché du travail, l'offre et la demande restent actuellement équilibrées.

Les opinions divergent entre les autorités cantonales du marché du travail en ce qui concerne la question des stratégies et des mesures de marché du travail à mettre en œuvre pour l'insertion des jeunes peu qualifiés. Les jeunes adultes sans formation sont plus menacés que la moyenne par le chômage de longue durée. Ils constituent également un tiers des jeunes adultes inscrits au chômage. Parmi les jeunes adultes inscrits au chômage, près de la moitié n'a pas de formation.

Les cantons affichant un chômage élevé parmi les jeunes ont tendance à plus soutenir les jeunes adultes pour les inciter à commencer un apprentissage professionnel que ceux qui ont un faible taux de chômage des jeunes. Avec la proposition d'extension du Case Management Formation Professionnelle⁶⁸ aux jeunes adultes peu qualifiés, un autre instrument sera disponible, dans les prochaines années, pour l'insertion de ce groupe cible.

L'un des thèmes qui prend une importance de plus en plus grande pour les autorités du marché du travail est l'accompagnement des jeunes en rupture d'apprentissage. Dans ce contexte, certains cantons examinent actuellement si des mesures spécifiques doivent être instaurées pour ce groupe cible.

Les échos recueillis auprès des autorités cantonales du marché du travail montrent également que l'on utilise désormais des mesures à caractère préventif en collaboration avec la formation professionnelle. On propose, par exemple, de plus en plus de cours d'entraînement à la candidature ou des coachs pour les jeunes sortant d'apprentissage. Les évaluations de tels projets montrent que dans de nombreux cas, ils évitent aux jeunes adultes l'inscription à l'ORP.

La Confédération elle-même et les entreprises proches de la Confédération ont pris des mesures pour l'intégration des jeunes adultes dans le marché du travail. En 2009, leurs diverses mesures (stages, emplois à durée déterminée, etc.) ont aidé des centaines de jeunes adultes à entrer dans le monde du travail.

Les mesures de stabilisation décidées par le Parlement contribueront aussi à augmenter les chances des jeunes adultes sur le marché du travail. Des contributions salariales aux employeurs et des aides financières pour les formations continues permettront à des milliers de jeunes adultes d'être rapidement intégrés sur le marché du travail.

⁶⁸ Plus d'informations à ce sujet sur <http://www.bbt.admin.ch/formationprofessionnelle>

Pour finir, on retiendra que grâce aux nombreux atouts du système de formation professionnel en alternance, la Suisse présente un taux de chômage plutôt faible dans la comparaison internationale de l'OCDE⁶⁹. La probabilité de devenir chômeur est, certes, plus grande chez les jeunes adultes que pour d'autres groupes de travailleurs, mais les jeunes adultes sont nettement moins touchés par le chômage de longue durée. En 2009, trois jeunes adultes sur quatre ont trouvé un emploi dans les six premiers mois de leur chômage.

Pour que le chômage de longue durée continue à rester plutôt une exception parmi les jeunes adultes, la Confédération et les cantons ont développé les mesures déjà existantes et lancé de nouvelles offres en cas de besoin. Ces mesures seront poursuivies jusqu'à la fin de la crise économique et devraient aider les jeunes adultes à accéder au marché du travail.

⁶⁹ OCDE, *Learning for jobs – The OECD Policy Review of Vocational Education and Training (VET) Switzerland*, OCDE, Paris 2009 (Télécharger sur : <http://www.bbt.admin.ch/themen/internationales/01020/index.html?lang=fr>)

V. Réponse au postulat du groupe PDC/PEV/PVL "Accès facilité des jeunes au marché du travail" (07.3232) du 23 mars 2007

1. Texte du postulat

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport répondant en particulier aux questions suivantes :

1. Le manque inévitable d'expérience professionnelle désavantage sensiblement les jeunes à l'embauche. Que pense le Conseil fédéral des instruments actuellement disponibles et surtout de leur utilisation ? Comment peut-il promouvoir leur utilisation ? Ne pense-t-il pas que plus la période "passive" du chômage (c'est-à-dire sans participation à des mesures de marché du travail) dure, plus l'embauche devient improbable, en particulier pour les jeunes dont c'est le premier contact avec le monde du travail ?

2. Les administrations publiques de tous les échelons (Confédération, cantons, communes) peuvent jouer un rôle décisif. Quelle est la politique menée par la Confédération pour la création de places de stage ? Dans quelle mesure cette politique peut-elle inciter les entreprises contrôlées par la Confédération et les autres administrations publiques à contribuer davantage à l'offre de places de stage ?

3. Aujourd'hui, les entreprises privées ne proposent qu'un nombre limité de places de stage. Avec quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il d'inciter ces entreprises à proposer plus de places de stage pour permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle ? Pense-t-il qu'il serait utile de renforcer la fonction des "promoteurs de places de stage" ?

4. Certains jeunes sont confrontés à des problèmes supplémentaires (notamment ceux qui ne disposent pas d'une formation professionnelle initiale). Ces problèmes compliquent l'entrée dans le monde du travail et peuvent à long terme influencer sur la carrière professionnelle et le statut social. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il, notamment par le biais de la concurrence entre cantons, de promouvoir les initiatives visant à surmonter ces problèmes ?

5. La LACI prévoit un nombre considérable de mesures de marché du travail. Celles-ci doivent pourtant être renforcées, car les problèmes des jeunes sur le marché du travail persistent. Le Conseil fédéral trouve-t-il les mesures existantes suffisantes ? Envisage-t-il, dans le cadre de la révision de la LACI, de proposer des instruments supplémentaires, comme par exemple le développement du Case management jusqu'à la transition de l'apprentissage professionnel vers l'emploi (deuxième transition) ?

6. L'économie pose des défis toujours plus élevés aux profils professionnels. Par quels moyens le Conseil fédéral pense-t-il contrôler et analyser la cohérence du contenu des apprentissages professionnels et des exigences des entreprises ?

Exposé des motifs

Les jeunes sont plus touchés par le chômage que les autres groupes d'âge. Les problèmes posés par l'entrée dans le monde du travail ne dépendent qu'en partie de la conjoncture. Ils sont également influencés par des facteurs démographiques et structurels. C'est pourquoi il est indispensable de disposer de mesures spécifiques qui facilitent l'entrée des jeunes dans le monde du travail.

Le Conseil fédéral a déjà effectué des efforts considérables quant à la transition école-apprentissage (première transition). Il s'agit à présent de promouvoir davantage la transition de l'apprentissage à l'emploi (deuxième transition).

Explication du Conseil fédéral du 30.05.2007

Le Conseil fédéral demande l'acceptation du postulat.

2. Réponses du Conseil fédéral au postulat

1. Le manque inévitable d'expérience professionnelle désavantage sensiblement les jeunes à l'embauche. Que pense le Conseil fédéral des instruments actuellement disponibles et surtout de leur utilisation ? Comment peut-il promouvoir leur utilisation ? Ne pense-t-il pas que plus la période "passive" du chômage (c'est-à-dire sans participation à des mesures de marché du travail) dure, plus l'embauche devient improbable, en particulier pour les jeunes dont c'est le premier contact avec le monde du travail ?

Les jeunes adultes sont plus touchés par le chômage que la moyenne. En 2009, le taux de chômeurs parmi les jeunes adultes s'élevait à 6,7 %. Une caractéristique essentielle du chômage chez les 20-24 ans est sa durée relativement courte. En 2009, seuls 5 % des jeunes adultes inscrits au chômage étaient touchés par le chômage de longue durée.

Ces données montrent que beaucoup de jeunes adultes rencontrent certes des difficultés dans la recherche d'un emploi, mais qu'ils disposent généralement des pré-requis professionnels nécessaires pour prendre rapidement pied dans le monde du travail. C'est pourquoi les mesures de marché du travail utilisées chez les jeunes adultes qualifiés sont avant tout axées sur l'aide à la recherche d'emploi et le maintien et le renforcement des compétences professionnelles.

En 2009, 48 millions de francs ont été dépensés pour les mesures de marché du travail destinées aux 20-24 ans. Une bonne partie des moyens financiers engagés a servi à mettre à disposition les mesures premières, telles que les bilans de compétences et les cours d'entraînement à la candidature. Les cours d'informatique et de langues ont également été encouragés. Les mesures de marché du travail axées sur la pratique, telles que les stages professionnels et les programmes d'emploi temporaire, ont surtout été utilisées comme mesures secondaires chez les jeunes adultes. En 2009, environ 3'500 places de stage ont été prospectées par les ORP. Plusieurs milliers d'emplois temporaires étaient également disponibles via les programmes d'occupation.

Mi-2009 et début 2010, le SECO a effectué deux sondages auprès des autorités cantonales du marché du travail. Il en est ressorti notamment que, du point de vue des offices cantonaux du travail, les places de stage et d'emploi actuellement disponibles (dans les projets d'occupation) suffisent à couvrir la demande actuelle.

En outre, pour lutter contre le chômage des jeunes, le parlement a débloqué à l'automne 2009 des moyens financiers dans le cadre de la 3e phase des mesures de stabilisation afin d'atténuer les effets de la crise économique. Les mesures de marché du travail décidées se concentrent notamment sur la lutte contre le chômage des jeunes adultes. Les mesures entrées en vigueur au 1er janvier 2010 prévoient des aides financières pour les jeunes sortant d'apprentissage sans emploi qui souhaitent se former davantage, ainsi que pour les entreprises qui embauchent de jeunes adultes avec peu d'expérience professionnelle. En 2010 et 2011, ces mesures doivent permettre d'atteindre 10'000 jeunes adultes.

(voir à ce propos la partie I du présent rapport)

2. Les administrations publiques de tous les échelons (Confédération, cantons, communes) peuvent jouer un rôle décisif. Quelle est la politique menée par la Confédération pour la création de places de stage ? Dans quelle mesure cette politique peut-elle inciter les entreprises contrôlées par la Confédération et les autres administrations publiques à contribuer davantage à l'offre de places de stage ?

En réaction à l'augmentation des chiffres du chômage, la Confédération et les entreprises qui en sont proches ont pris différentes mesures pour empêcher au maximum l'inscription à l'assurance-chômage des jeunes en fin d'apprentissage. Un sondage auprès de l'office fédéral du personnel (OFPER), de Swisscom, de La Poste et des CFF a fait ressortir les priorités suivantes :

- Mise à disposition d'offres d'aide à la recherche d'emploi (cours d'entraînement à la candidature, etc.);
- Recrutement sous contrat à durée déterminée de jeunes en fin d'apprentissage;
- Extension de l'offre de stages.

Outre la Confédération, de nombreuses administrations cantonales ont également réagi aux chiffres élevés du chômage des jeunes adultes et augmenté le nombre de places de stage et d'emplois à durée déterminée.

La sensibilité de l'administration publique à la lutte contre le chômage des jeunes peut en général être qualifiée d'élevée. Comme le montrent les études, l'offre de stages dans l'administration publique a augmenté au cours des 15 dernières années. Ceci vaut particulièrement pour les jeunes en fin d'études.

(voir à ce propos les parties I et III du présent rapport)

3. Aujourd'hui, les entreprises privées ne proposent qu'un nombre limité de places de stage. Avec quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il d'inciter ces entreprises à proposer plus de places de stage pour permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle ? Pense-t-il qu'il serait utile de renforcer la fonction des "promoteurs de places de stage" ?

L'année dernière, le nombre de stages professionnels proposés a clairement augmenté. Certains offices cantonaux du travail ont mis en place des centres de coordination pour l'acquisition de stages professionnels ou délégué cette mission à des tiers. Le SECO soutient au besoin l'échange de compétences entre les offices cantonaux du travail dans le cadre de la promotion des stages professionnels ou d'autres mesures de marché du travail.

De plus, il faut souligner que la coopération entre les autorités du marché du travail et la formation professionnelle s'est renforcée ces dernières années dans la transition 2. Des projets ont ainsi été initiés dans plusieurs cantons pour aider le plus tôt possible les jeunes en fin d'apprentissage dans leur recherche d'emploi. Les mesures de ce genre peuvent contribuer à réduire le nombre d'inscriptions à l'assurance-chômage.

(voir à ce propos la partie III du présent rapport)

4. Certains jeunes sont confrontés à des problèmes supplémentaires (notamment ceux qui ne disposent pas d'une formation professionnelle initiale). Ces problèmes compliquent l'entrée dans le monde du travail et peuvent à long terme influencer sur la carrière professionnelle et le statut social. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il, notamment par le biais de la concurrence entre cantons, de promouvoir les initiatives visant à surmonter ces problèmes ?

Environ 30 % des jeunes adultes inscrits au chômage n'ont aucune formation postobligatoire. Ce groupe de chômeurs est plus menacé par le chômage de longue durée que les jeunes sortant d'apprentissage ou d'études.

Cette problématique est connue et la Confédération, les cantons et les Organisations du monde du travail s'engagent à différents niveaux en faveur d'une augmentation des

diplômes de degré secondaire II. Aujourd'hui, 90 % des jeunes sont titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II. L'objectif est d'atteindre un taux de 95 % d'ici 2015. Des exemples de mesures sont l'optimisation de la transition de l'école obligatoire au niveau secondaire II, les offres de coaching et de mentorat ainsi que le Case Management Formation professionnelle.

Ces dernières années, les autorités cantonales du marché du travail ont élargi l'offre de mesures de marché du travail pour les jeunes adultes sans formation postobligatoire. Les mesures développées comprennent les semestres de motivation, qui préparent le jeune à commencer un apprentissage, et les offres d'occupation avec une offre de qualification très étendue.

(voir à ce propos les parties I et III du présent rapport)

5. La LACI prévoit un nombre considérable de mesures de marché du travail. Celles-ci doivent pourtant être renforcées, car les problèmes des jeunes sur le marché du travail persistent. Le Conseil fédéral trouve-t-il les mesures existantes suffisantes ? Envisage-t-il, dans le cadre de la révision de la LACI, de proposer des instruments supplémentaires, tels que le développement du Case management jusqu'à la transition de l'apprentissage professionnel vers l'emploi (deuxième transition) ?

La loi sur l'assurance-chômage existante permet de recourir à de nombreuses mesures de marché du travail adaptées aux besoins des jeunes adultes.

Comme l'a montré un sondage du SECO effectué auprès des autorités cantonales du marché du travail, les instruments disponibles sont perçus comme adaptés pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes adultes.

La collaboration avec les offices cantonaux de la formation professionnelle a été renforcée dans le cadre du Case Management Formation professionnelle. Cette offre doit à l'avenir être étendue aux jeunes adultes.

(voir à ce propos la partie III du présent rapport)

6. L'économie pose des défis toujours plus élevés aux profils professionnels. Par quels moyens le Conseil fédéral pense-t-il contrôler et analyser la cohérence du contenu des apprentissages professionnels et des exigences des entreprises ?

Avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle, une commission pour le développement professionnel et la qualité de vie a été créée pour chaque profession. Celle-ci adapte les bases de formation aux évolutions économiques, technologiques, écologiques et didactiques en permanence, au moins tous les 5 ans. Les Organisations du monde du travail compétentes, les enseignants des écoles professionnelles, les organisations patronales ainsi que la Confédération et les cantons y sont représentés.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle a en outre réagi aux différentes exigences des entreprises avec l'introduction de la formation professionnelle initiale à seuil bas en deux ans. Les offres de formation pour les jeunes aux capacités manuelles mènent à un diplôme reconnu par la Confédération avec un profil professionnel autonome et adapté au marché du travail. Les débouchés des formations professionnelles initiales en trois ou quatre ans avec certificat de capacité fédéral sont garantis.

Bibliographie

Abraham, Martin, Hinz, Thomas (édit.), *Arbeitsmarktsoziologie* (Sociologie de marché du travail), Wiesbaden 2005.

Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz, Aargau und Zug (*Observatoire du marché du travail en Suisse orientale, Argovie et Zoug*) (AMOSa), *Jugendarbeitslosigkeit - Situationsanalyse 04 und Massnahmen für die Zukunft* (Chômage des jeunes – Analyse de la situation en 2004 et mesures pour l'avenir), Zurich 2004. (Télécharger sur www.amosa.net)

Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz, Aargau und Zug (*Observatoire du marché du travail en Suisse orientale, Argovie et Zoug*) (AMOSa), *Wiederholte Arbeitslosigkeit - Situation und Massnahmen* (Chômage à répétition – Situation et mesures), Zürich 2010. (Télécharger sur www.amosa.net)

Bertschy, Kathrin; Böni, Edi; Meyer Thomas, *An der zweiten Schwelle : Junge Menschen im Übergang zwischen Ausbildung und Arbeitsmarkt* (Deuxième seuil : les jeunes au passage entre la formation et le marché du travail) Vue d'ensemble des résultats de la coupe longitudinale des jeunes des TREE, Berne 2007. (Télécharger sur www.tree-ch.ch)

Office fédéral des migrations sur mandat du chef du département DFJP, *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Etat d'avancement des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures et des actions requises en termes de politique d'intégration*, Berne juillet 2006. (Télécharger sur <http://www.bfm.admin.ch/>)

Office fédéral de la statistique (OFS), *Génération précaire - Mythe ou réalité ? Analyse de la réinsertion des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance-chômage*, OFS, Neuchâtel 2009. (Télécharger sur : <http://www.bfs.admin.ch>)

Office fédéral de la statistique (OFS), *Arriver en fin de droit – et après ? Analyse de la réinsertion des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance-chômage*, OFS, Neuchâtel 2009. (Télécharger à l'adresse : <http://www.bfs.admin.ch>)

Damelang, Andreas; Haas, Anette, *Arbeitsmarkteinstieg nach dualer Berufsausbildung – Migranten und Deutsche im Vergleich* (Entrée sur le marché du travail après une formation professionnelle en alternance – Comparaison entre travailleurs migrants et allemands) IAB, Nuremberg 2006.

Dietrich, Hans, «*Wege aus der Jugendarbeitslosigkeit - Von der Arbeitslosigkeit in die Massnahme?* (Sortir les jeunes du chômage – Du chômage à la mesure ?) Informations du Service de la recherche sur le marché du travail, IAB, Nuremberg 2001.

Egger, Dreher & Partner, *Grundlagenpapier "Case Management Berufsbildung plus"* (Rapport de base "Case management Formation professionnelle plus"), Berne 2008. (Télécharger sur http://edudoc.ch/record/31578/files/2_0_BerichtCMplus_Egger2008.pdf)

Département fédéral de l'économie (DFE), Département fédéral de l'intérieur (DFI), *Participation des travailleuses et travailleurs âgés. Rapport de synthèse*, Berne 2005 (Télécharger sur : <http://www.seco.admin.ch>)

Ferraro, Tindaro, "Unterschiede besser berücksichtigen" (Mieux tenir compte des différences), dans *Panorama*, Nr. 5, 2006, S. 30-31.

Fibbi, Rosita; Kaya, Bülent, Piguët Etienne, *Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*, Programme national de recherche Formation et emploi NFPNR 43, Bern/Aarau 2003. (Télécharger sur <http://www.snf.ch>)

Meager, Nigel, *The role of training and skills development in Active Labour Market Policies*, Institute for Employment Studies Working Paper 15, Brighton 2008.

OECD, *From Education to Work. A difficult transition for young adults with low levels of education*, Paris 2005.

OECD, *Employment Outlook 2008. Ensuring Equality of Job Opportunities for All*, OECD, Paris 2008.

OECD, *Employment Outlook 2009. Tackling the job crisis*, OECD, Paris 2009.

OECD, *Learning for jobs – The OECD Policy Review of Vocational Education and Training (VET) Switzerland*, OECD, Paris 2009.

Quintini, Glenda; Martin, Sébastien, *Starting well or losing their way? The position of youth in labour market in OECD countries*, OECD 2006. (Télécharger sur <http://www.oecd.org/dataoecd/0/30/37805131.pdf>)

Quintini, Glenda; Martin, John; Martin, Sébastien, *The changing nature of the School-to-Work transition process in OECD Countries*, IZA discussion paper N. 2582, IZA, Bonn 2007. (Télécharger sur www.oecd.org/dataoecd/5/32/38187773.pdf)

Rosinger, Myre; Djurdevic, Dragana, «Le travail temporaire en Suisse : motifs et perspectives sur le marché du travail» dans : *le magazine de politique économique : Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik*, n° 12, 2007, p. 47-50.

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), *Bildungsbericht Schweiz 2010* (Rapport 2010 sur l'éducation en Suisse), CSRE, Aarau 2010.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), *Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz - Erklärungen und Massnahmen zu deren Bekämpfung* (Le chômage des jeunes en Suisse - Explications et mesures pour le contrer), SECO/OFFT 2005. (Télécharger sur www.seco.admin.ch)

Secrétariat d'État à l'économie (SECO), *La situation sur le marché du travail. Décembre 2009*, SECO, Berne 2010. (Télécharger sur www.seco.admin.ch)

Weber, Bernhard, "Die Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz" ("Le chômage des jeunes en Suisse") dans : *le magazine de politique économique : Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik*, n° 10, 2004, p. 43-46.

Weber Markus, Froidevaux Aline, *Semestres de motivation (SEMO), Rapport 1999-2002*, SECO, Berne 2003 (Télécharger sur : <http://www.ch-semb.ch/>)

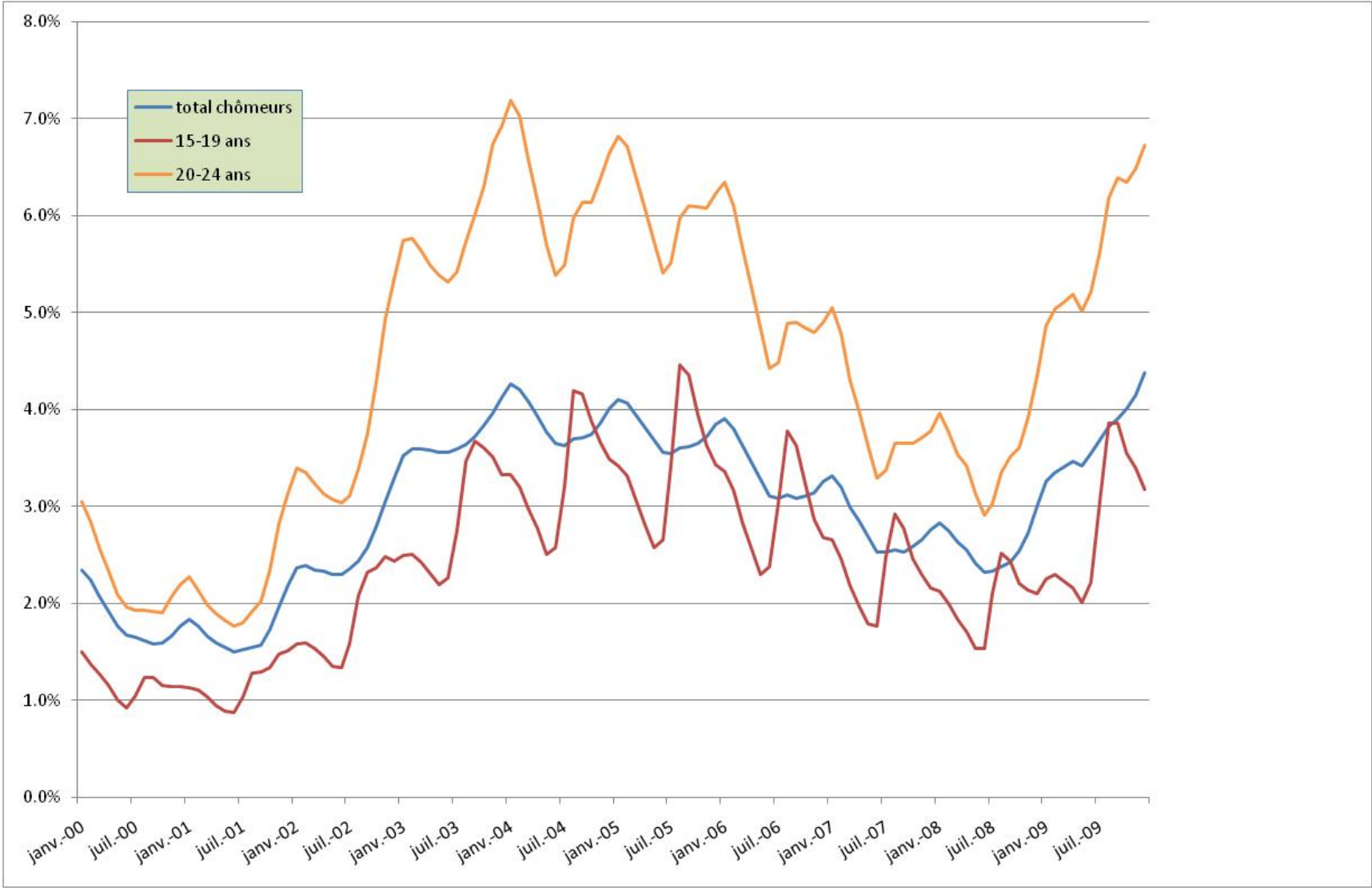
Annexes 1

- Graphique 1 :** Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2000 à 2010
- Graphique 2 :** Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes en fonction du sexe de 2004 à 2010
- Graphique 3 :** Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes en fonction de l'origine de 2004 à 2010
- Graphique 4 :** Taux de chômage chez les jeunes adultes par canton et région en 2008 et 2009
- Graphique 5 :** Durée du chômage après achèvement d'une très haute formation en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)
- Graphique 6 :** Répartition des jeunes adultes par groupe de formation en 2009
- Graphique 7 :** Répartition des décisions de participation à des mesures de formation et d'occupation en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)
- Tableau 1 :** Durée du chômage en fonction du sexe et de l'origine en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)
- Tableau 2 :** Répartition des jeunes adultes par groupe de formation, par sexe et par origine en 2009
- Tableau 3 :** Répartition des décisions de participation à une mesure de formation et d'occupation en fonction du sexe et de l'origine en 2009

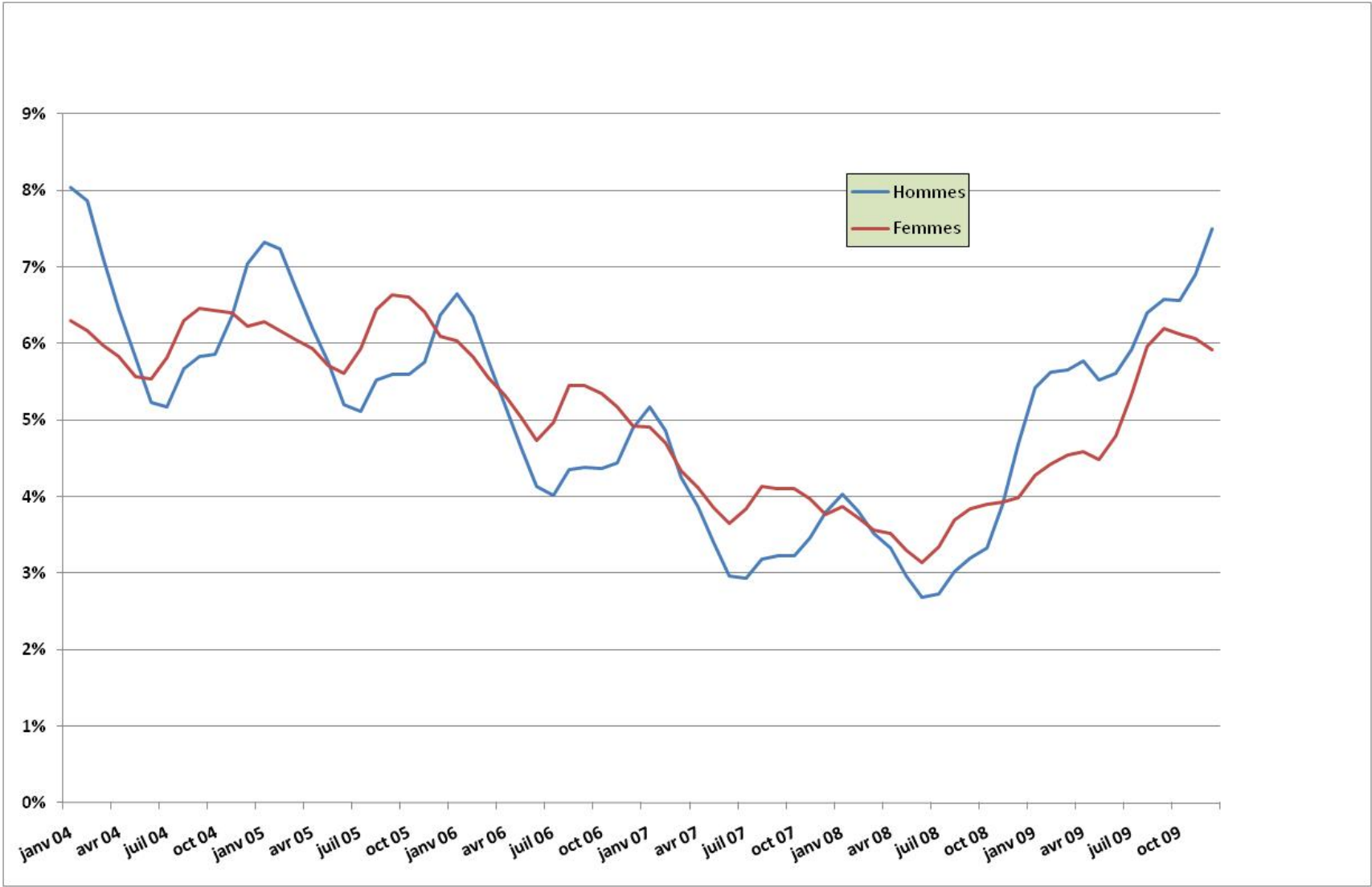
Annexe 2

Rapport "premiers pas dans la vie professionnelle" de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (annexe séparé).

Graphique 1 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2000 à 2009



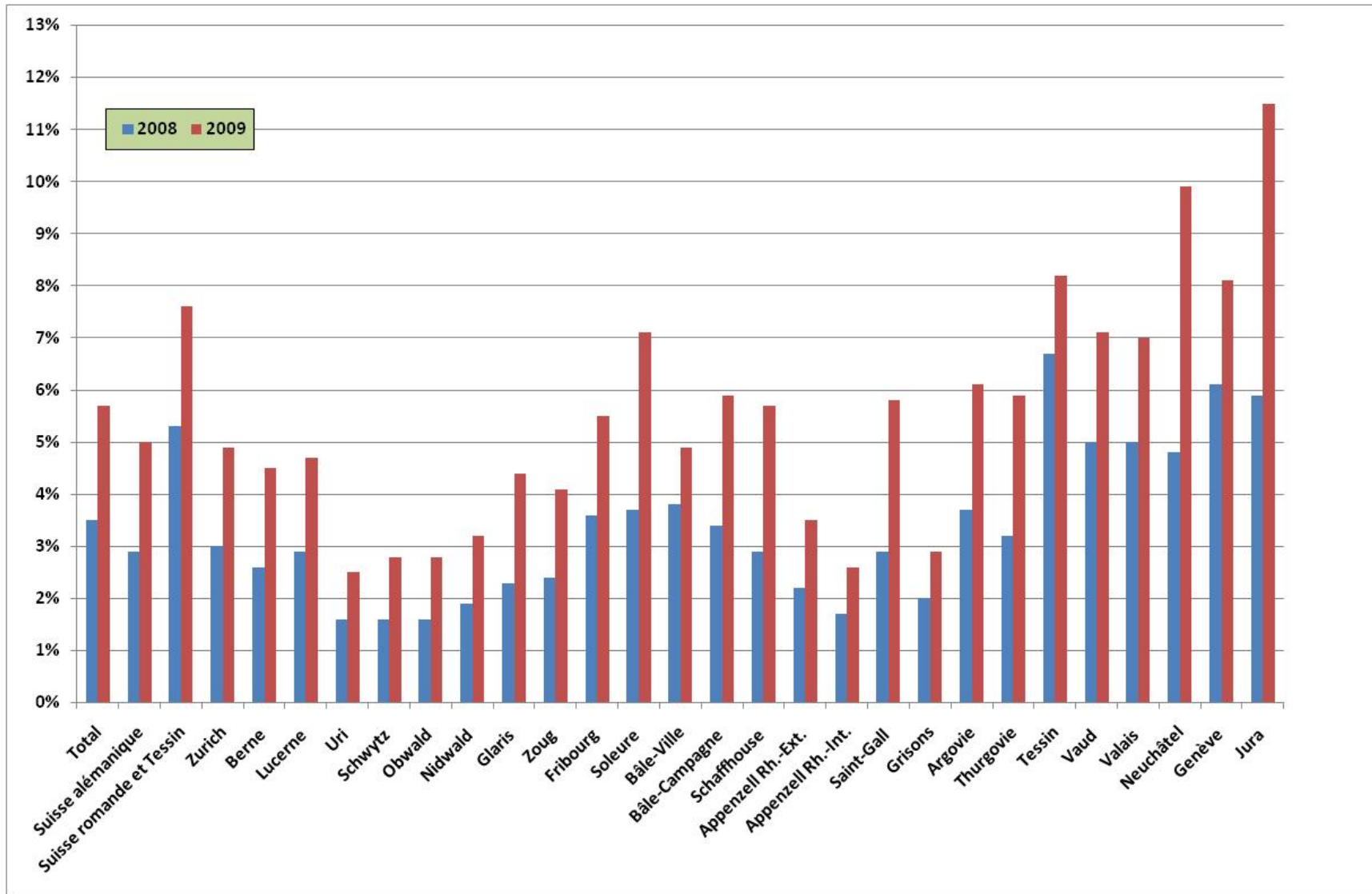
Graphique 2 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2004 à 2009 selon le sexe



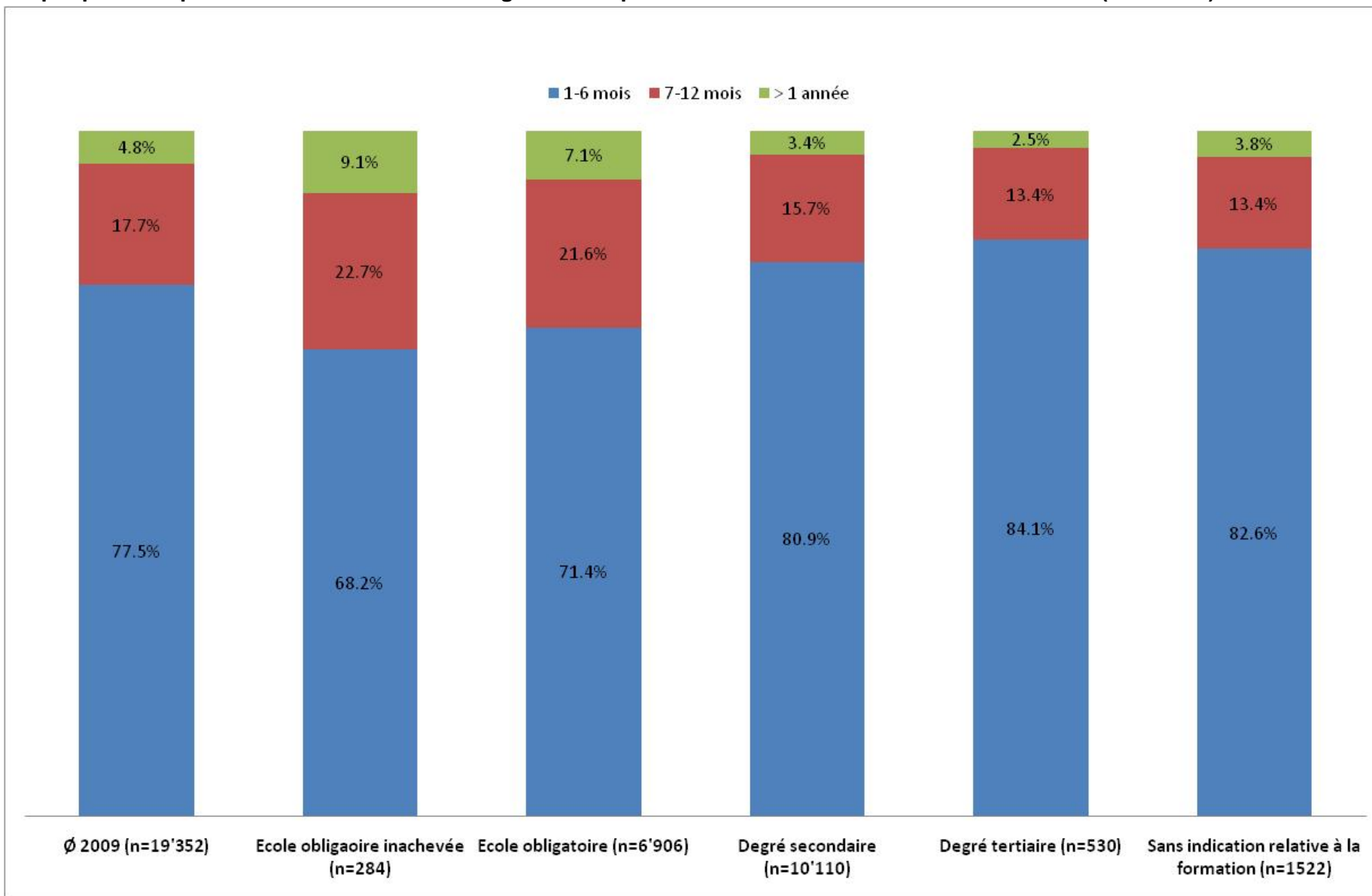
Graphique 3 : Évolution du taux de chômage chez les jeunes adultes de 2004 à 2009 selon l'origine



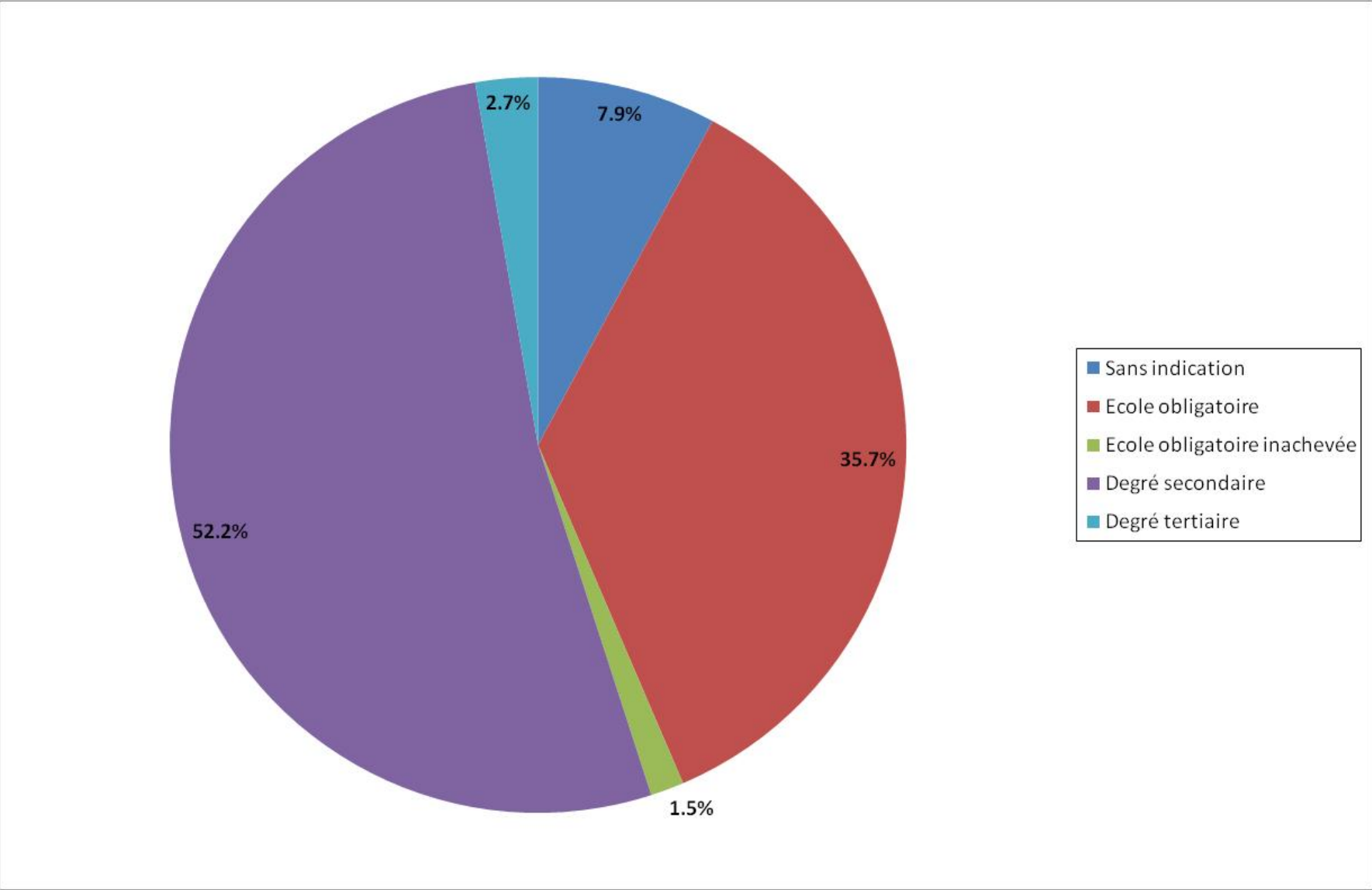
Graphique 4 : Taux de chômage des jeunes adultes par canton et par région en 2008 et 2009



Graphique 5 : Répartition de la durée de chômage selon le plus haut niveau de formation atteint en 2009 (20-24 ans)



Graphique 6 : Répartition des jeunes adultes au chômage par groupe de formations en 2009



Graphique 7 : Répartition des décisions de participation à des mesures de formation et d'occupation en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)

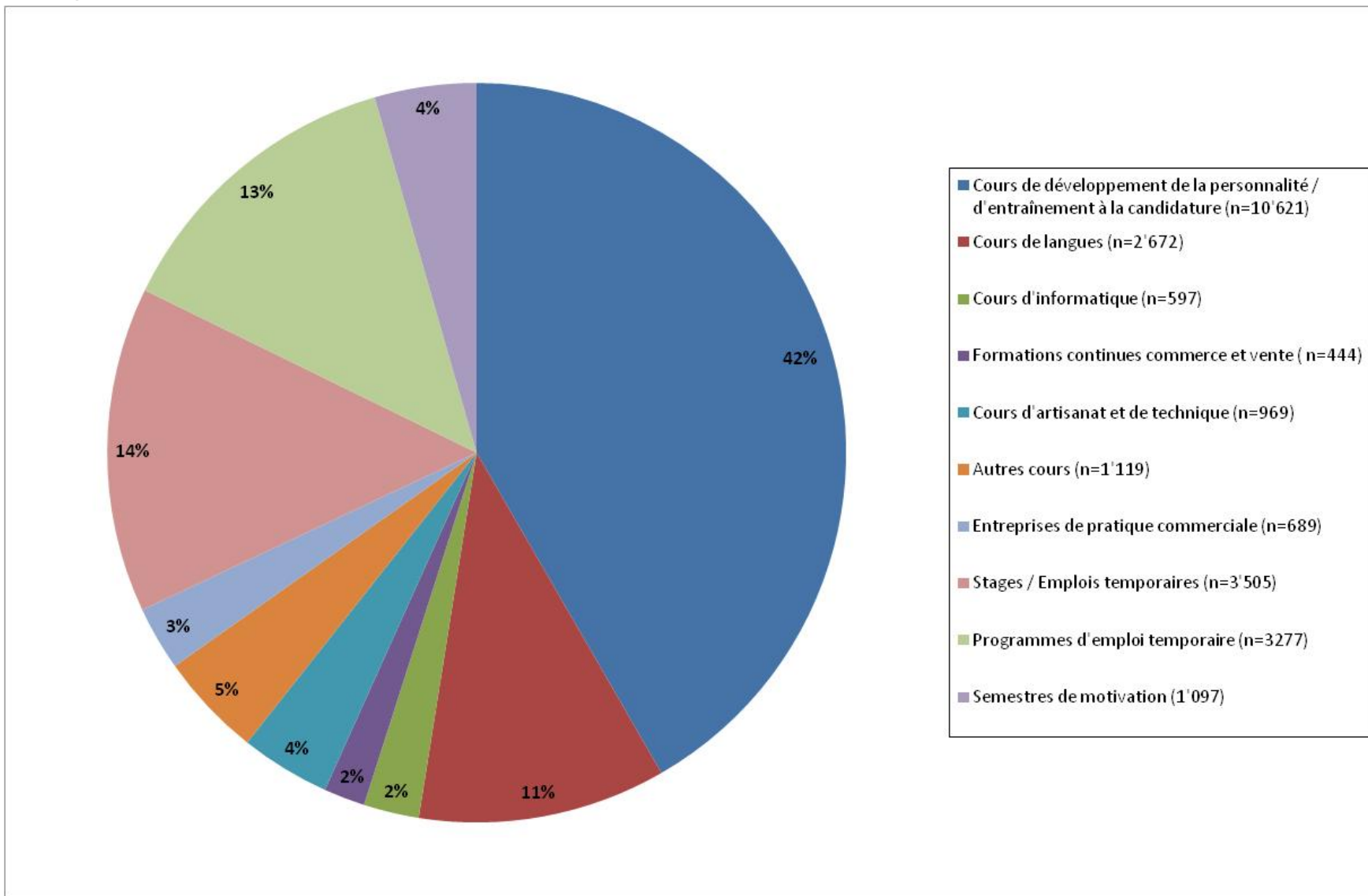


Tableau 1 : Durée du chômage en fonction du sexe et de l'origine, en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)

Tous les chômeurs				jeunes adultes (20-24 ans)			
	Durée	Personnes	en %		Durée	Personnes	en %
	1-6 mois	92'745	63.5%		1-6 mois	15'005	77.5%
	7-12 mois	34'175	23.4%		7-12 mois	3'418	17.7%
	> 1 mois	19'169	13.1%		> 1 mois	929	4.8%
		146'089	100%			19'352	100%
Hommes (20-24 ans)				Suisse (20-24 ans)			
	Durée	Personnes	en %		Durée	Personnes	en %
	1-6 mois	8'452	79.4%		1-6 mois	9'794	80.5%
	7-12 mois	1'785	16.8%		7-12 mois	1'908	15.7%
	> 1 mois	410	3.9%		> 1 mois	462	3.8%
		10'647	100%			12'164	100%
Femmes (20-24 ans)				Etranger (20-24 ans)			
	Durée	Personnes	en %		Durée	Personnes	en %
	1-6 mois	6'553	75.3%		1-6 mois	5'210	72.5%
	7-12 mois	1'633	18.8%		7-12 mois	1'510	21.0%
	> 1 mois	519	6.0%		> 1 mois	468	6.5%
		8'705	100%			7'188	100%

Tableau 2 : Répartition des jeunes adultes par groupe de formation, par sexe et par origine en 2009

Origine	Ecole obligatoire pas achevée		Ecole obligatoire		Niveau secondaire		Niveau tertiaire		Pas d'indications sur la formation		Total	
	Personnes	Part en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %
Suisse	28	0.2%	3'270	26.9%	7'685	63.2%	391	3.2%	791	6.5%	12'164	63%
Etranger	256	3.6%	3'636	50.6%	2'425	33.7%	139	1.9%	731	10.2%	7'188	37%
Total	284	1.5%	6'906	35.7%	10'110	52.2%	530	2.7%	1'522	7.9%	19'352	100%

Formation	Ecole obligatoire pas achevée		Ecole obligatoire		Niveau secondaire		Niveau tertiaire		Pas d'indications sur la formation		Total	
	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %	Personnes	en %
Femmes	115	1.3%	3'016	34.6%	4'657	53.5%	265	3.0%	652	7.5%	8'705	45%
Hommes	169	1.6%	3'890	36.5%	5'453	51.2%	265	2.5%	870	8.2%	10'647	55%
Total	284	1.5%	6'906	35.7%	10'110	52.2%	530	2.7%	1'522	7.9%	19'352	100%

Tableau 3 : Répartition des décisions de participation à une mesure de formation et d'occupation en fonction du sexe et de l'origine en 2009 (adultes de 20 à 24 ans)

Offres de formation et d'occupation	Femmes	Total	Hommes (en %)	Femmes (en %)
Cours de développement de la personnalité / d'entraîneme	4'763	10'259	53.6%	46.4%
Cours de langues	1'613	2'672	39.6%	60.4%
Cours d'informatique	321	597	46.2%	53.8%
Formation continue commerce et vente	346	444	22.1%	77.9%
Cours d'artisanat et de technique	101	969	89.6%	10.4%
Autres cours	556	1119	50.3%	49.7%
Entreprises de pratique commerciale	427	689	38.0%	62.0%
Stages	1859	3505	47.0%	53.0%
Programmes d'emploi temporaire	1329	3277	59.4%	40.6%
Semestre de motivaton	530	1'097	51.7%	48.3%
Toutes les offres de formation et d'occupation	11'847	24'628	51.9%	48.1%

Offres de formation et d'occupation	Etranger	Total	Suisse (en %)	Etranger (en %)
Cours de développement de la personnalité / d'entraîneme	3'894	10'259	62.0%	38.0%
Cours de langues	1'540	2'672	42.4%	57.6%
Cours d'informatique	188	597	68.5%	31.5%
Formations continues commerce et vente	163	444	63.3%	36.7%
Cours d'artisanat et de technique	542	969	44.1%	55.9%
Autres cours	412	1119	63.2%	36.8%
Entreprises de pratique commerciale	204	689	70.4%	29.6%
Stages	1633	3505	53.4%	46.6%
Programmes d'emploi temporaire	944	3277	71.2%	28.8%
Semestres de motivaton	428	1'097	61.0%	39.0%
Toutes les offres de formation et d'occupation	9'948	24'628	59.6%	40.4%



Secteur Questions de fond + politique, 8 juin 2010

« Premiers pas dans la vie professionnelle »

Préparation des jeunes à entrer dans la vie active

1. Mandat de la Conférence sur les places d'apprentissage de 2009

Lors de la conférence nationale sur les places d'apprentissage qui s'est tenue à la fin octobre 2009, il a été décidé, dans le contexte du chômage des jeunes, de mieux préparer les jeunes en fin d'apprentissage à entrer sur le marché du travail.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a établi, en collaboration avec la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), un état des lieux des mesures déjà mises en place et des mesures prévues concernant la phase de transition II.

2. Situation actuelle

- **Une offre importante** : on recense dans toute la Suisse une offre vaste et diversifiée de mesures dans le domaine de la transition II. L'état des lieux présente les principales offres proposées par les pouvoirs publics. Il existe aussi d'autres offres, mises en place notamment par les communes, les associations et les institutions sociales.
- **Des solutions adaptées au niveau régional** : tous les cantons proposent des mesures en matière d'information, d'orientation et de soutien individuel. Les mesures et les priorités sont axées sur les besoins locaux et conçues spécialement selon les réalités régionales.
- **Différents canaux pour aller à la rencontre du public cible principal** : la majeure partie des mesures s'adresse aux personnes qui se trouvent en dernière année de formation. Elles se présentent sous la forme d'offres actives (enseignement à l'école professionnelle) et d'offres passives (brochures, plates-formes internet, etc.). Les autres groupes cibles sont les responsables de la formation dans les écoles professionnelles et dans les entreprises ainsi que les conseillers d'orientation professionnelle. Certaines mesures s'adressent aux parents des jeunes en fin de formation.



3. Perspectives

- **Reconduction des mesures pour la fin d'apprentissage 2010**

Selon les prévisions du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) relatives au marché du travail, les jeunes en fin de formation sont bien préparés pour entrer sur le marché du travail. L'état des lieux effectué par l'OFFT et la CSFP permet, en cas de lacunes, de pouvoir recourir facilement à des mesures qui ont déjà fait leurs preuves.

- **Soutien par la Confédération en 2010 et 2011**

En vertu de l'art. 54 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, la Confédération peut accorder un financement de départ à des projets concernant des innovations dans le domaine du passage à la vie professionnelle. Les projets doivent avoir un caractère pilote, être rattachés à la formation professionnelle, être implantés sur l'ensemble du territoire national (ou couvrir au moins une région linguistique) et, soit représenter de nouvelles mesures, soit constituer un complément à des offres cantonales ou fédérales existantes. Un soutien financier peut aussi être accordé pour implanter dans toute la Suisse des offres déjà éprouvées à l'échelle d'un canton ou d'une région linguistique.



« Premiers pas dans la vie professionnelle »

Etat des lieux

1. Confédération

1.1. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Dépliant « Agir ! »	<ul style="list-style-type: none">Informations sur l'entrée dans la vie professionnelle et l'emploi, s'adressant aux jeunes, aux jeunes adultes et aux employeurs.	<ul style="list-style-type: none">Publication : DFE (2009)Langues : d, f, i.Impression : 14 000 expl.Distribution : ORP et offices d'orientation professionnelle.Commande : www.dfe.admin.ch, www.espace-emploi.ch, www.formationprofessionnelleplus.ch	Personnes en fin de formation, entreprises formatrices
Dépliant « Que faire après l'école de recrues ? »	<ul style="list-style-type: none">Dépliant utilisé dans le cadre des journées d'orientation de l'armée.Renseignements sur les possibilités après l'école de recrues.But : souligner l'importance de préparer le plus tôt possible son avenir, afin de lutter contre le chômage des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">Publication : OFFT (2010)Langues : d, f, i.Impression : 40 000 expl.Distribution : journées d'information de l'armée.Commande : OFCL. Version PDF : http://www.bbl.admin.ch.	Conscrits



1.2. Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Site internet www.espace-emploi.ch	<ul style="list-style-type: none">Site internet offrant des informations sur le marché du travail, la recherche d'un emploi et le chômage.Brochures, documentation et formulaires mis à disposition.Plate-forme d'offres d'emploi en ligne.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : SECO.Informations : www.espace-emploi.ch	S'adresse à toute personne ayant des questions liées au marché du travail ou au chômage
Stages professionnels et de formation	<ul style="list-style-type: none">Les jeunes ont la possibilité d'acquérir de l'expérience dans leur profession en dehors de l'entreprise qui les a formés et d'approfondir leurs connaissances professionnelles.Durée de la mesure : de 3 à 6 mois max.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : ORP, offices cantonaux du travail.Financement : assurance-chômage.Participation : 2010 (prévision) : 4000 personnes. 2009 (provisoire) : 3500 personnes.Informations : www.espace-emploi.ch.	Personnes sans emploi, pas de limite d'âge
Entreprise de pratique commerciale	<ul style="list-style-type: none">Les entreprises de pratique commerciale (« entreprises d'entraînement ») sont des sociétés qui font le commerce de produits fictifs avec d'autres entreprises du même genre.Durée : en principe 6 mois.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : ORP, offices cantonaux du travail.Financement : assurance-chômage.Coût : 2010 (budget) : 27.2 mio. CHF 2009 (provisoire) : 21.5 mio. CHF 2008 : 20.8 mio. CHFParticipation : 2010 (prévision) 2500 personnes. 2009 (provisoire) 2000 personnes. 2008 : 2200 personnes.Informations : www.espace-emploi.ch.	Personnes inscrites au chômage. Priorité donnée aux jeunes sortant d'un apprentissage
Phase 3 des mesures de stabilisation ; art. 1 LStab : mesures pour le marché du travail, lutte contre le chômage des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">Contribution financière à des mesures de formation continue pour les jeunes sans emploi à l'issue de leur formation professionnelle initiale.But : améliorer les chances professionnelles des jeunes.Durée de la formation continue : min. 8 semaines, max. 12 mois.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : SECO, DFE (coordination par la fondation Speranza : 2010 - 2011).Financement : un budget subsidiaire de la Confédération.Coût : 40 mio. CHF pour 2010 et 2011 (50 % des coûts de la formation continue, max. 5000 CHF par personne).Informations : www.fondationsperanza.ch / www.stabilisation.ch.	Jeunes sans emploi à l'issue de leur formation professionnelle initiale



<p>Phase 3 des mesures de stabilisation ; art. 2 LStab : mesures pour le marché du travail, lutte contre le chômage des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Aide financière aux employeurs afin de favoriser l'accès au marché du travail en offrant un emploi aux jeunes adultes sans emploi• But : promouvoir l'engagement des jeunes adultes au chômage possédant peu d'expérience professionnelle• Durée de l'aide financière : 6 mois au maximum	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : SECO, DFE (mise en oeuvre par les autorités cantonales du marché du travail : 2010 - 2011).• Financement : un budget subsidiaire de la Confédération.• Coût : 12 mio. CHF pour 2010 et 2011 (max. 1000 CHF par mois).• Informations : www.stabilisation.ch	<p>Jeunes adultes sans emploi depuis 6 mois</p>
<p>Brochure « Premiers pas dans la vie professionnelle »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Informations à l'intention des jeunes qui terminent leur formation et recherchent un emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : DFE, (2009).• Langues : d, f, i.• Impression : 14 000 expl. 1^{re} édition, 8000 expl. 2^e édition.• Distribution : offices cantonaux du travail, offices de formation professionnelle, services d'orientation professionnelle, écoles professionnelles, hautes écoles spécialisées, universités.• Commande : SECO, www.seco.admin.ch/ et www.espace-emploi.ch.	<p>Personnes en fin de formation et recherchant un emploi</p>



1.3. Office fédéral des migrations (ODM)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Stage à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• La Suisse a conclu avec une trentaine d'Etats des accords réglementant le travail de stagiaire à l'étranger. Selon ces accords, les jeunes ayant suivi une formation professionnelle de deux ans au moins peuvent obtenir des permis de travail et de séjour.• Durée : max. 18 mois.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : ODM• Coût : aucun.• Participation : 2009 : 250 personnes 2008 : 320 personnes• Limite d'âge : 35 ans (30 ans : Australie, Hongrie, Nouvelle-Zélande et Russie).• Informations : www.swissemigration.ch.	Jeunes ressortissants suisses ayant achevé une formation professionnelle de 2 ans au minimum
Dépliant (prévu pour 2010)	<ul style="list-style-type: none">• Informations sur l'accès au marché du travail et à la formation professionnelle des personnes admises à titre provisoire notamment des jeunes avec permis F.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : ODM / SECO• Langues : d, f, i.• Impression : 10 000 expl.• Distribution : employeurs, syndicats, écoles professionnelles, administrations cantonales, ORP, etc.• Commande : OFCL	Employeurs, syndicats, écoles professionnelles, cantons, ORP



1.4. Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Manuel pour la formation en entreprise	<ul style="list-style-type: none">Rubrique : « Fin de la formation, préparation et accompagnement de la personne en formation » (chapitre A5). Décrit la manière dont l'entreprise formatrice peut apporter un soutien dans la préparation des jeunes en fin d'apprentissage à entrer sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none">Publication : CSFP, en collab. avec l'OFFT (2005, 2^e éd. retravaillée en 2009, 3^e édition prévue pour 2011).Langues : d, f, i.Impression : 180 000 expl.Commande : CSFO, http://www.shop.csfo.ch/Utilisation : formateurs en entreprise, organisations du monde du travail, écoles professionnelles, offices d'orientation professionnelle.	Formateurs/ formatrices en entreprise

1.5. Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Site internet www.orientation.ch	<ul style="list-style-type: none">Informations significatives concernant la transition II : rubrique « formation continue : trouver un emploi ».	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : CSFO.Informations : www.orientation.ch.	Personnes à la recherche d'un emploi
Brochure « Wie weiter nach der Lehre ? »	<ul style="list-style-type: none">Informations à l'intention des jeunes qui terminent leur formation et recherchent un emploi.	<ul style="list-style-type: none">Publication prévue : à partir de mai 2010.Langue : d. (versions f. et i. doivent être évaluées).Impression : environ 5 000 (non défini).Commande : www.csfo.ch, offices d'orientation professionnelle, offices de formation professionnelle.	Personnes en formation, entreprises formatrices, offices de la formation professionnelle, offices d'orientation professionnelle
Livre « Berufslernende erfolgreich unterwegs » (S&B Institut).	<ul style="list-style-type: none">112 pages d'informations sur la préparation des jeunes à entrer sur le marché du travail.Thématiques :<ul style="list-style-type: none">planification de carrièregestion de crisepossibilités offertes à la fin de la formation, etc.	<ul style="list-style-type: none">Publication : S&B Institut (2008).Langues : d.Commande : www.csfo.chDistribution : écoles professionnelles, offices d'orientation professionnelle, projet « IntegraProf » (cf. tableau 4, rubrique « Projets »).	Personnes en formation



« Übergang_2 - Laufbahnplanung für Lernende », manuel pour les personnes en formation	<ul style="list-style-type: none">• Documentation servant de base à la réalisation de cours sur la planification de carrière dans les écoles professionnelles.• Proposition de séminaire destiné aux conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Thématiques abordées :<ul style="list-style-type: none">- Bilan (« réfléchir »)- Scénarios futurs (« se documenter »)- Recherche d'un emploi (« réaliser »)	<ul style="list-style-type: none">• Publication : centre de planification de carrière de la ville de Zurich, hep-Verlag ((2007)• Langues : d.• Commande : www.csfo.ch et http://www.hep-verlag.ch	Formateurs/formatrices des écoles professionnelles ; conseillers d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière; offices de la formation professionnelle
Brochure « Que faire après l'école ? »	<ul style="list-style-type: none">• 52 pages d'informations destinées aux parents, dont entre autres, la thématique de la transition II.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : CSFO (2008, 3^{ème} éd.)• Langues : albanais, allemand, anglais, arabe, bosniaque, croate, espagnol, français, italien, macédonien, portugais, russe, serbe, tamoul et turc.• Commande : www.csfo.ch	Parents

1.6. Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Sensibilisation des enseignants des écoles professionnelles à la problématique de la transition II pendant la formation.	<ul style="list-style-type: none">• Traitement de la thématique « Transition II » dans la filière d'études sanctionnée par un diplôme « enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles » de l'IFFP :<ul style="list-style-type: none">- les étudiants se rendent p. ex. dans un CIP ou un ORP ;- le case management « Formation professionnelle », l'établissement d'un portfolio (cf. dossier de formation) et le passage au monde du travail font partie de la matière enseignée.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : IFFP	Formateurs/ formatrices des écoles professionnelles



<p>Projet de recherche : causes et effets de la mobilité professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs :<ul style="list-style-type: none">- identification et description (quantitative et qualitative) des personnes en formation qui ne trouvent pas de place de travail ou qui trouvent un poste ne correspondant pas à leur formation.- déterminer les conséquences économiques de ces situations.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : IFFP• Données utilisées : Analyse des données TREE (Transition entre école et emploi).• Durée du projet : 2007 - 2009.• Publications :<ul style="list-style-type: none">- Müller, Barbara und Schweri, Jürg (2009) : <i>Berufswechsel beim Übergang von der Lehre in den Arbeitsmarkt</i>. Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften 31(2), 199-227.- Schweri, Jürg und Müller, Barbara (2009) : <i>Berufswechsel von Lehrabgängern. Wer wenig verdient, wechselt eher</i>. Panorama 3/2009, 23-24.	<p>–</p>
<p>Lerndokumentation</p>	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'instruments servant à la documentation des compétences acquises en formation professionnelle et qui peuvent aussi être présentées lors de la recherche d'un poste de travail.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : IFFP• Financement : mandataires.• Coût : dépend du projet.• Ex. de projet :<ul style="list-style-type: none">- Aide pour les personnes en formation « aide-menuisier AFP ». Le « Laufbahnbegleiter » du « Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten » VSSM est intégré (portfolio accessible sur internet avec des informations sur les compétences à développer, les dossiers de candidature, etc.)- Financement : VSSM- Coût : 50 000 CHF- Informations : www.karrierepass.ch	<p>Organisations du monde du travail, personnes en formation</p>



1.7. Organisations du monde du travail (Ortra)

Institution	Mesure	Contenu	Contexte mise en place de la mesure	Public cible
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse).	<ul style="list-style-type: none">• Site internet « premieremploi ».• Brochure « Quel avenir professionnel ? ».• Informations sur le site internet de la SEC, rubrique « Le certificat en poche ».• Cours de trois jours « My next step » pour les personnes en formation de troisième année.	<ul style="list-style-type: none">• Information pour les jeunes terminant leur formation professionnelle initiale dans le secteur commercial ou dans le commerce de détail.• Plate-forme où les jeunes en fin de formation peuvent déposer leur candidature et les employeurs proposer des emplois.• Brochure : informations sur les possibilités offertes après la formation professionnelle initiale.• « My next step » : faire le point de la situation, analyser ses forces et ses faiblesses par rapport à la profession, apprendre à se vendre sous le meilleur angle, établir un dossier de candidature, s'exercer aux entretiens d'embauche, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : SEC Suisse• Langue : d, f.• Distribution des brochures : écoles professionnelles• Impression : 5000 par année• Demande « My next step » : faible• Financement « My next step » : entreprises formatrices (1400 CHF par participant)• Informations et commande : www.premieremploi.ch et http://www.secsuisse.ch	Personnes en fin de formation
Union cantonale des arts et métiers (canton BS).	<ul style="list-style-type: none">• Site internet « Lehre = Karriere ».• Brochure « Lehre = Karriere, Das Drehbuch zum Einstieg ins Berufsleben ».	<ul style="list-style-type: none">• Thématique : l'entrée sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• Publication : Union cantonale des arts et métiers (canton BS).• Langue : d.• Distribution : office d'orientation professionnelle (canton BS)• Informations et commande : www.lehre-karriere.ch	Personnes en formation, personnes ayant terminé leur formation, entreprises formatrices, parents



Unia	Brochure : « Jeune chômeur - euse ? Mes droits ».	<ul style="list-style-type: none">• Informations pour les jeunes au chômage : droits, démarches à entreprendre, organisations proposant de l'aide, adresses.• Informations spécifiques pour les jeunes sans emploi après l'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : syndicat Unia, domaine Jeunesse, Berne• Langue : d, f, i.• Distribution : écoles professionnelles, secrétariats Unia, journées d'information• Financement : Unia• Informations et commande : www.unia.ch	Jeunes sans emploi ou risquant d'être au chômage
Jeunesse et économie (collaboration unions des arts et métiers, entreprises formatrices, écoles professionnelles, gymnases, syndicats, ...).	<ul style="list-style-type: none">• Publication « Input », thème « Lernen im Lebenslauf » (Input 1/2010).• Sur demande, des leçons d'essai sont organisées pour les enseignants des écoles professionnelles.	<ul style="list-style-type: none">• Information sur les possibilités après l'apprentissage, surtout en rapport avec la formation continue.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : Jeunesse et économie.• Langue : d.• Impression : 4000• Distribution : (formateurs) écoles professionnelles• Financement : associations d'employeurs ; 40 000 CHF.• Informations et commande : www.jugend-wirtschaft.ch	Formateurs/ formatrices actifs dans les écoles professionnelles, personnes en fin de formation
Groupe d'entrepreneurs pour la compétitivité de l'économie (UGW), dans la région de Zurich	<ul style="list-style-type: none">• Programme LPlus	<ul style="list-style-type: none">• Encourager la création de places de travail pour les personnes en fin de formation dans le canton de Zurich et d'Argovie (parallèlement à l'encouragement de création de places d'apprentissage et d'autres activités dans le domaine de la transition I).	<ul style="list-style-type: none">• Financement : UGW• Informations: http://go-lplus.ch	Entreprises



2. Cantons¹

Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
AG	Projet « Vitamin L ». Plateforme de coordination de projets entre experts de la formation, marché du travail et offices d'orientation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">Projets de soutien aux jeunes durant les transitions I et II. Ex : mentoring.	<ul style="list-style-type: none">Informations : www.ag.ch/vitaminlSoutien financier : Confédération (2009, pour les projets concernant la transition I).Partenariat : Confédération, experts de la formation professionnelle, monde du travail et offices d'orientation professionnelle.	Personnes en formation ou en fin de formation
	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.			Personnes en formation
	Prochainement (2010) : coaching de carrière dans les écoles professionnelles		<ul style="list-style-type: none">Le projet pilote « Laufbahncoaching » a été testé dans deux écoles.Financement : dans le cadre des mesures cantonales visant à soutenir la conjoncture.	Personnes en formation
	Prochainement : « Feinschliff : Fitness für den Arbeitsmarkt », projet de l'association des entrepreneurs et du département de l'éducation, de la culture et des sports	<ul style="list-style-type: none">Stages	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : initiative de l'association des entrepreneurs d'Argovie et du département argovien de l'éducation, de la culture et des sports, accompagnement par la commission paritaire pour les professions du secteur principal de la construction (PBK) du canton d'Argovie.	Personnes en formation

¹ Les offres régulières des ORP dans le cadre de l'assurance-chômage (mesures relatives au marché du travail), la mise en oeuvre des mesures de stabilisation, les offres régulières de l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière et le case management « Formation professionnelle » sont efficaces dans tous les cantons au niveau de la transition II. Elles ne sont pas évoquées spécifiquement dans le présent état des lieux.



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Réactivation « on the move ».	Journées d'information pour les jeunes en fin d'apprentissage dans 4 écoles professionnelles et écoles d'économie, du 8 mars au 1 ^{er} avril 2010. Ces journées comprennent : <ul style="list-style-type: none">• des conseils pour préparer sa candidature• des conseils pour les entretiens de candidature• des informations sur la formation continue et les séjours à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de l'économie et du travail (AWA) du département de l'économie et de l'intérieur (DVI) en collaboration avec la Neuen Aargauer Bank, Adecco, l'orientation professionnelle et de carrière du canton d'Argovie et los Aargau• Informations : www.aufbruch-nach-der-lehre.ch	Personnes en fin de formation
	« Job sucht Jugend »	<ul style="list-style-type: none">• Exercices de rhétorique• Techniques de présentation• Conseils stylistiques• « Get-Together-Abend » (échanges entre les participants et des responsables du personnel de plusieurs entreprises)	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Rotaract en collaboration avec l'office du travail et de l'économie• Participation : 23 jeunes en 2009• Informations : www.rotaract-mittelland.ch	Jeunes demandeurs d'emploi
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des ressources destinées à l'encadrement des demandeurs d'emploi (offres de stages professionnels)• Groupe de travail sur le thème de la transition II avec des représentants de l'éducation, de l'économie, de l'administration et de l'orientation professionnelle• Cours de mise au point pour les jeunes en fin d'apprentissage			Personnes en formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
AI	Journées d'information dans les écoles professionnelles.			Personnes en formation
	Accompagnement de jeunes sans emploi à l'issue de leur formation.		<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité : case management « Formation professionnelle » 	Jeunes sans emploi
	Lettre d'information aux jeunes en fin d'apprentissage avec le dépliant « AGIR » du DFE.		<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité : case management « Formation professionnelle » 	Personnes en fin de formation
	Encouragement des entreprises formatrices à employer temporairement les personnes en formation qu'elles ont formés.			Entreprises formatrices
AR	Information détaillée aux personnes concernées sur leurs possibilités dans le cadre de l'assurance-chômage / augmentation de la fréquence des entretiens de conseil auprès des ORP.		<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité : ORP 	Jeunes sans emploi
	Intégration de la thématique « Passage au monde du travail » dans l'enseignement de culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.		<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité : école professionnelle 	Personnes en formation
	Journées d'information au centre de la formation professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Informations données dans les écoles professionnelles sur les possibilités qui s'inscrivent dans le prolongement de la scolarité obligatoire. • Informations sur les professions qui demandent des formations complémentaires (ex : les gardes-frontière, la police). 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité : école professionnelle 	Personnes en formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Prochainement (2011) : projet Transition II avec orientation professionnelle.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : école professionnelle en collaboration avec l'orientation professionnelle	Jeunes qui entrent sur le marché du travail
BE	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : écoles professionnelles	Personnes en formation
	<ul style="list-style-type: none">• Site internet « Go4Job »• Dépliant « Trotz Ausbildung noch keine Stelle? »	<ul style="list-style-type: none">• Informations destinées aux jeunes qui terminent leurs études ou leur apprentissage.• Thématiques :<ul style="list-style-type: none">- renseignements sur les possibilités après les études- offre de soutien à la recherche d'emploi- entretiens de préparation à entrer sur le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• Publication : ORP (2009)• Langue : d.• Distribution et informations : ORP, internet : www.be.ch/go4job.	Personnes qui terminent leurs études ou leur apprentissage
	Coachs en entreprise (accompagnateurs de formation pour les entreprises ayant introduit le chômage partiel).	<ul style="list-style-type: none">• Les accompagnateurs de formation informent sur les possibilités de conserver les emplois ou de suivre une formation continue après l'apprentissage dans le cadre de Stabilo (phase 3 des mesures de stabilisation conjoncturelle).	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP)	Formateurs/ formatrices en entreprise
	Campagne d'information et d'orientation pour les apprentis employés de commerce.	<ul style="list-style-type: none">• Projet pilote de la Poste, du beco (ORP), de l'orientation professionnelle et de carrière et de l'école d'économie et de formation pour les cadres SEC Berne.• Si le projet pilote est positif, il sera élargi l'année prochaine.		Personnes en formation d'employé de commerce



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Mesures prévues	<ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès des écoles professionnelles sur la situation de leurs jeunes en fin de formation, fin juin 2010.• Campagne d'information auprès des écoles professionnelles sur les possibilités à l'issue de la formation et sur les services d'aide et de conseil.		Personnes en fin de formation
	En suspens : stages professionnels pour des personnes en formation dans l'administration.			Personnes en formation
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Brefs entretiens de conseil par les ORP avant la fin de l'apprentissage.• Création de services d'orientation pour un premier entretien auprès des ORP.• Lettre adressée aux entreprises formatrices sur la formation professionnelle et plus précisément sur la transition de la formation professionnelle au monde du travail (mars 2010).• Etablissement d'un concept général de transition « fin de la formation professionnelle, monde du travail ou formation tertiaire ». Ce concept a pour objectif de définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs.			Personnes en formation, entreprises formatrices



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
BL	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.	<ul style="list-style-type: none">• Chaque école a développé, avec le slogan « Lehre beendet, was nun? », son propre concept d'orientation et d'accompagnement des nouveaux professionnels (reprise du thème appliqué lors de la crise survenue dans la deuxième partie des années 1990).• Les cours facultatifs proposés par l'orientation professionnelle pour la préparation d'un dossier de candidature et la planification de carrière après l'apprentissage n'ont rencontré aucune demande.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : écoles professionnelles	Personnes en formation
	Projet à l'interface II (été 2010).	<ul style="list-style-type: none">• Offres dans les écoles professionnelles pour améliorer la recherche d'emploi et la planification de la formation continue des personnes en fin d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière/CIP	Personnes en formation
BS	Job factory, entreprise d'entraînement pour les jeunes en rupture.	<ul style="list-style-type: none">• Structure d'insertion professionnelle cadrante proposant un encadrement individualisé.• Les jeunes sont coachés par une centaine de collaborateurs.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : conseil de fondation de la Job factory. (Soutien : conseil d'Etat et Seco).• Financement : taux d'autofinancement prévu : 50 à 80 %.• Coût : environ un million de CHF.• Participation : 100 jeunes engagés en contrat fixe (taux de réussite : 60 % des participants ont trouvé un emploi fixe dans les 6 mois).• Informations : http://www.jobfactory.ch/.• Ouverture : 2000.	Jeunes sans emploi, âge moyen : 18 ans



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Stratégie interdépartementale pour diminuer le chômage des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Plus de 50 mesures dans les trois domaines « école », « transition » et « intégration des personnes non intégrées » avec, entre autres,<ul style="list-style-type: none">- un fonds de lutte contre le chômage- depuis 2008 : le projet GAP (case management « Formation professionnelle »).	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : département de l'éducation, département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement, département administratif• Informations : www.jugendarbeitslosigkeit.bs.ch/ueber-uns.htm, www.jugendarbeitslosigkeit.bs.ch/kurzkonzept.pdf	Personnes en formation, en fin de formation ou sans emploi
	Renforcement de la planification de carrière durant la dernière année de formation.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : orientation professionnelle - écoles professionnelles	Personnes en formation
FR	Job factory, entreprise d'entraînement pour les jeunes en rupture.	<ul style="list-style-type: none">• Structure d'insertion professionnelle cadrante proposant un encadrement individualisé.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : conseil de fondation de la Job factory. (Soutien : conseil d'Etat et Seco).• Financement : taux d'autofinancement prévu : 50 à 80 %.• Coût : un million de CHF (budget de départ).• Participation prévue : 30 à 40 jeunes• Informations : http://www.jobfactory.ch/• Ouverture prévue : rentrée 2010 (projet en cours de réalisation).	Jeunes sans emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	<p>Autres mesures :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation formelle des entreprises (newsletter) et des jeunes terminant leur formation professionnelle (distribution de brochures, formation à la technique de recherche d'emploi)• Stages professionnels à l'Etat, communes et entreprises pour les jeunes ayant terminé leur formation et ne trouvant pas un 1^{er} emploi.• Thématiser l'avenir professionnel avec les personnes en formation concernées de sept. 2010 à mars 2011 pour que chaque personne en formation élabore un portfolio de compétences et une lettre de motivation.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : canton de Fribourg• Financement : canton de Fribourg, Seco (mesures issues du 3^{ème} paquet de la Confédération).	Personnes en fin de formation, jeunes sans emploi.



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
GE	Jeunes@work, programme de passerelle entre la fin des études et le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• But : préparer les jeunes diplômés à entrer sur le marché du travail.• Prestations proposées :<ul style="list-style-type: none">- conseil personnalisé- module de formation « Objectif premier emploi »- atelier emploi- stage en entreprise- formation en entreprise- bureau de placement- suivi en entreprise.• Durée : 3 mois	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : IPT intégration pour tous (fondation privée de réinsertion professionnelle)• Financement : 2/3 secteur privé, 1/3 Seco (dont 180 000 CHF, montant forfaitaire versé par le canton, mais provenant du Seco).• Coût : 4700 CHF par dossier ouvert.• Participation : 137 jeunes en 2009. (Réussite : 68 % des participants ont trouvé un emploi, la mesure a débuté en avril 2008)• Informations : http://www.jeunesatwork.ch/	Jeunes diplômés entre 18 et 28 ans, suisses ou disposant d'un permis de travail valable, domiciliés dans le canton de Genève.
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'ateliers de recherche d'emploi dans le cadre de la Cité des métiers et de la formation.• Actions (campagnes d'information et ateliers) organisées par l'Office d'orientation professionnelle en collaboration avec les écoles professionnelles pour sensibiliser les jeunes et les préparer à la recherche d'emploi.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : canton de Genève, Office d'orientation professionnelle, ORP.	Personnes en fin de formation, jeunes sans emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
JU	Lettre d'information	<ul style="list-style-type: none">En avril, un courrier est envoyé à chaque personne en formation de dernière année pour l'inciter à chercher une solution autre que le chômage. Des renseignements (adresses, n° de tél., adresses courriel) concernant les offices pouvant renseigner la personne en formation figurent sur la lettre.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : Service de la formation des niveaux secondaire deux et tertiaire (SFO).	Personnes en formation de dernière année d'apprentissage
LU	Brochure « Lehre – und dann ? »	<ul style="list-style-type: none">12 pages d'informations pour aider les jeunes à planifier leur carrière professionnelle.Thématiques :<ul style="list-style-type: none">recherche d'une place de travaillettre de candidaturepossibilités offertes après un apprentissageservice militaire	<ul style="list-style-type: none">Publication : Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (2009).Langue : d.Distribution : Offices d'orientation professionnelleCommande : Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung, http://www.beruf.lu.ch/Informations : http://www.beruf.lu.ch/	Personnes en fin de formation
	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.	<ul style="list-style-type: none">Elaboration d'un dossier personnel de candidatureDiscussions et exercices sur le thème du comportement adéquat lors d'un futur entretien d'embauche.		Personnes en formation
	Projet pilote KOPF	<p>KOPF (portfolio de compétences) : lors de jours d'école supplémentaires convenus avec les formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">les personnes en formation décrivent leurs compétences sociales, professionnelles et personnelles ;apprennent à réagir positivement aux offres d'emploi. <p>Le projet pilote est terminé. La ZKB décidera, sur la base des résultats, si le projet est reconduit et sous quelle forme.</p>	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : ZBK (conférence des offices de formation professionnelle de Suisse centrale)Participation au projet pilote : une école professionnelle par canton de la ZBKDirection du projet : Akademie für Erwachsenenbildung aeB Schweiz	Personnes en formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Planifié : projet « LU link »	Soutien aux entreprises formatrices et aux personnes en formation dans les classes terminales pour la planification de carrière, la recherche d'un emploi et la possibilité de continuer à travailler dans l'entreprise : <ul style="list-style-type: none">• information aux entreprises formatrices sur les possibilités offertes aux personnes en fin d'apprentissage qu'elles ne peuvent garder dans leur entreprise.• Entraînement et journées d'information pour les personnes en dernière année de formation :<ul style="list-style-type: none">- information sur les débouchés,- entraînement aux entretiens de candidature,- rencontre entre des personnes en formation et des employeurs potentiels,- accompagnement.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : service de la formation professionnelle et de la formation continue et service de l'économie et du travail, en collaboration avec les associations économiques.	Entreprises formatrices, personnes en formation
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Informations sur les possibilités de formation continue et sur les offres d'emploi.• Recensement systématique de la situation en matière d'emploi et de formation continue des jeunes en fin d'apprentissage.			Personnes en formation ou en fin de formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
NE	Création d'un groupe de travail	<ul style="list-style-type: none">• Objectif : chercher et mettre en place des mesures et des actions pour soutenir les jeunes dans leur transition II. Actions possibles également auprès des employeurs.• Modes d'incitation prévus : brochures, démarchage auprès des entreprises pour les encourager à créer des places d'apprentissage, prise en charge d'une partie du salaire.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : service de l'emploi.	Entreprises formatrices, personnes en fin de formation,
	Préparation spécifique à la recherche d'un emploi		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : écoles professionnelles.	Personnes en formation en dernière année d'apprentissage.
NW	Brochure « Lehrabschluss – und wie weiter ? »	19 pages d'informations pour aider les jeunes à planifier leur carrière professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : 2009, en collaboration avec le canton d'OW.• Langue : d.• Distribution : Offices d'orientation professionnelle, ORP.	Personnes en formation
	Manifestation « Wie weiter nach der Lehre ? »	Manifestation destinée à tous les jeunes en fin d'apprentissage pour les sensibiliser et les informer sur les possibilités qui s'offrent à eux après l'apprentissage et sur les services de conseil et d'orientation à leur disposition.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : collaboration entre l'orientation scolaire et professionnelle et l'école professionnelle	Personnes en fin de formation
	Reconduction de l'enquête réalisée l'année dernière auprès des jeunes en fin d'apprentissage.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de la formation professionnelle et écoles secondaires	Personnes en fin de formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
OW	Brochure « Lehrabschluss – und wie weiter ? »	19 pages d'informations pour aider les jeunes à planifier leur carrière professionnelle.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : 2009, en collaboration avec le canton de NW.• Langue : d.• Distribution : Offices d'orientation professionnelle, ORP.	Personnes en fin de formation
	Collecte et analyse approfondies des données.	Enquête auprès de toutes les entreprises ayant des jeunes en fin d'apprentissage.		Entreprises formatrices, personnes en fin de formation
	Portfolio personnel des compétences.	Les élèves des écoles professionnelles d'OW élaborent un portfolio personnel de leurs compétences et améliorent ainsi leur situation lors de leur entrée sur le marché du travail.		Personnes en formation
	Stages professionnels (6 mois) auprès de l'administration cantonale pour certains jeunes en fin d'apprentissage.			Personnes en fin de formation
	Projet « Bewerbungscoaching ».			<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de la formation professionnelle, en collaboration avec le Rotary d'Obwald



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Renforcement de la politique d'information (p. ex. présentations dans les réunions d'associations).• Séances d'information pour les jeunes en fin d'apprentissage des cantons d'OW et de NW.• Offensive commune d'information des représentants du monde politique et de l'économie.			Personnes en fin de formation
SG	Elaboration de critères et conditions de travail après l'apprentissage.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de l'économie, office du travail et office de la formation professionnelle en collaboration avec les partenaires sociaux	Jeunes professionnels
	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : écoles professionnelles	Ecoles professionnelle, personnes en formation
	Information dans les écoles professionnelle.	A la demande des écoles professionnelles, les ORP viennent à l'école informer les jeunes en fin de formation sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : ORP	Ecoles professionnelles, personnes en formation
	Information aux entreprises formatrices.	L'édition de mai 2010 du bulletin d'information périodique destiné aux entreprises formatrices informera ces dernières sur les solutions qui s'offrent aux jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office cantonal de la formation professionnelle	Entreprises formatrices
	Brochure : « Jung und arbeitslos : Was ist zu tun ? »	Les brochures seront distribuées aux entreprises formatrices en mai.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office du travail	Personnes en fin de formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Mise en place d'un pool pour les stages.	Objectif : échanges interentreprises de jeunes en fin d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : ORP	Entreprises formatrices, personnes en fin de formation
	Développement du stage professionnel dans l'administration.			Personnes en stage professionnel
	Projet « Anschlussbeschäftigung »	Disposition qui permet aux jeunes en fin d'apprentissage de rester dans leur entreprise formatrice s'ils n'ont pas trouvé d'emploi, pour un salaire réduit et pour une période maximale de 18 mois. Le salaire minimal s'élève à 1,5 fois le salaire versé la dernière année d'apprentissage. Le projet entraînera une réduction de l'offre de stages et contribuera en même temps à diminuer le nombre d'inscriptions à l'assurance-chômage.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office du travail en collaboration avec les partenaires sociaux	Personnes en fin de formation
	Projet « Tandem »	<ul style="list-style-type: none">• Formation de tandems entre un jeune ayant fini sa formation et une personne déjà insérée dans le monde du travail. Aide à la recherche d'un emploi, mise à disposition des connaissances et du réseau de contacts de la personne qui travaille.• But : permettre aux personnes en fin de formation et sans expérience professionnelle de trouver une place de travail.• Durée : 4 mois.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Office cantonal du travail, Migros Kulturprozent, Pro Senectute St. Gallen et Benevol St. Gallen.• Participation : 150 tandems créés depuis 2006. Plus de 70% des tandems ont débouché sur une solution (emploi, stage, etc.).• Informations : http://www.tandem-sg.ch	Jeunes dès 18 ans à la recherche d'un emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
SH	Fiche d'information pour les jeunes en fin d'apprentissage.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de la formation professionnelle, orientation professionnelle et office du travail• Distribution : jeunes terminant l'apprentissage, entreprises formatrices du canton	Personnes en fin de formation
	Information sur les stages professionnels.	Information aux entreprises sur les stages professionnels.		Entreprises formatrices
	Journées d'information dans les écoles professionnelles.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : orientation professionnelle en collaboration avec l'office du travail et un bureau de placement de personnel.	Jeunes en fin d'apprentissage, écoles professionnelles
	Projet « Sprungbrett next step ».	Soutien aux jeunes sans emploi à l'issue de leur apprentissage pour les aider à entrer sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office cantonal du travail	Jeunes sans emploi
SO	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.			Ecoles professionnelle, personnes en formation
	Appels aux entreprises à garder les jeunes qu'elles ont formés après l'apprentissage.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de la formation professionnelle, écoles secondaires et hautes écoles, office de l'économie et du travail	Entreprises formatrices
	Prise en charge de l'écolage des FPS.	Augmentation de la prise en charge de l'écolage des filières de la formation professionnelle supérieure.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : département de l'éducation et de la culture	Personnes en formation
SZ	Demande aux employeurs de garder les jeunes qu'ils ont formés ou, en cas de demande, de prendre des jeunes en stage.			Entreprises formatrices



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
TG	Définition des conditions s'appliquant aux stages.	<ul style="list-style-type: none">• Disposition réglant la possibilité de garder les jeunes dans l'entreprise qui les a formés après l'apprentissage en tant que stagiaires, afin d'éviter une augmentation des stages et des inscriptions à l'AC.• Continuer à employer des jeunes en tant que stagiaires est possible aux conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">- le stage ne dure pas plus de 6 mois- le salaire ne dépasse pas 2600 francs (montant de l'assurance-chômage) + frais	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office cantonal de l'économie et du travail AWA en collaboration avec la chambre du commerce et de l'industrie de Thurgovie	Entreprises formatrices
	Planifié : offre de cours « get Job now » pour les jeunes en fin d'apprentissage.			Personnes en fin de formation
TI	Projet Apprendisti Ricerca Impiego (Azione ARI)	Mise en place et développement d'actions pour aider les jeunes lors de la phase de transition entre la fin de l'apprentissage et le monde du travail. Déroulement du projet : <ul style="list-style-type: none">- organisation d'une formation spécifique pour les conseillers.- perfectionnement des qualifications individuelles des conseillers.- création et mise à disposition d'une documentation spécifique pour les conseillers et les jeunes.- conseils individualisés pour les jeunes en difficulté pour s'insérer sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : canton du Tessin.• Financement : subsides de la part du Seco.• Participation : depuis 2005, 3424 jeunes ont demandé un soutien pour un placement, 2423 jeunes (68 %) ont trouvé une place de travail.• Informations : http://www.ti.ch/decs/dfp/temi/ari/default.asp	Personnes en dernière année de formation et en phase de transition II



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	<p>Autres mesures :</p> <ul style="list-style-type: none">• Création d'un dossier personnel pour chaque jeune.• Simulation d'entretiens.• Accompagnement auprès des entreprises.• Amélioration de la collaboration avec le service « Langues et séjours à l'étranger » de la formation professionnelle du canton.• Création d'un DVD de présentation des actions entreprises.• Mise en place d'une page spéciale sur le site internet du DECS du Tessin.			Entreprises formatrices, personnes en fin de formation
UR	Informations dans les écoles professionnelles.	<ul style="list-style-type: none">• Des experts de l'ORP, des enseignants et des représentants d'associations informent les personnes en formation dans le cadre de l'ECG sur le passage au marché du travail (p. ex. ce qu'il faut faire ou ne pas faire quand on postule).• Elaboration d'un portfolio des compétences est une des mesures prévues.		Personnes en formation
	Informations par l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière du canton.	Les conseillers en orientation scolaire, professionnelle et de carrière informent personnellement les jeunes dans le cadre de l'enseignement à l'école professionnelle ou dans l'entreprise formatrice.		Personnes en formation



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Soutien au cas par cas assuré par le conseiller en formation de l'office de la formation professionnelle et des écoles secondaires.	Les conseillers en formation soutiennent les personnes en formation dans l'entreprise formatrice, leurs parents ou les entreprises formatrices.		Personnes en formation, parents, entreprises formatrices
ZG	Le canton garantit à certaines personnes en formation un emploi pour un an après l'apprentissage.			Personnes en formation
	Sensibilisation (des entreprises signent la charte Chance professionnelle 2009).	<ul style="list-style-type: none">• 360 entreprises zougaises ont signé la charte Chance professionnelle en 2009.• Objectif : permettre aux jeunes de réussir leur entrée dans la vie professionnelle.• Les signataires visent en autres :<ul style="list-style-type: none">- à continuer d'employer dans leur entreprise des jeunes motivés qui n'ont pas trouvé d'occupation après leur apprentissage, pendant une année au maximum ;- à proposer des places de stage aux jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : direction de l'économie du canton de Zoug	Entreprises formatrices
	Augmentation de l'effectif en charge de la jeunesse à l'ORP de Zoug.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : ORP Zoug	ORP
	« Support4You », « VAM PLUS » et « Berufsintergration für junge Erwachsene IBA ».	Programmes d'occupation temporaire et de soutien à la recherche d'un emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : ORP de Zoug en collaboration avec l'association pour les mesures relatives au marché du travail VAM, ProArbeit Zoug et offre transitoire d'intégration IBA	Jeunes adultes à la recherche d'un emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Autres mesures : <ul style="list-style-type: none">• Adapter les mesures relatives au marché du travail.• Information et motivation par des alternatives comme un séjour à l'étranger, des stages, un emploi à temps partiel, une flexibilité accrue dans la mobilité et le domaine de recherche d'emploi.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de l'économie et du travail	Personnes en fin de formation ou à la recherche d'un emploi
ZH	Offre 20 Plus	Réduction du coût d'un entretien d'orientation de carrière pour les jeunes en fin d'apprentissage (50 francs).	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : orientation professionnelle du canton de Zurich	Personnes en fin de formation
	Intégration du thème dans l'enseignement de la culture générale dispensé dans les écoles professionnelles.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : école professionnelle	Ecoles professionnelles, personnes en formation
	Contrôles des éventuelles nouvelles mesures pour les jeunes ayant interrompu leur apprentissage ou pour ceux qui n'ont pas réussi la procédure de qualification.		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : office de l'économie et du travail en collaboration avec l'office de la formation professionnelle et des écoles secondaires.	Personnes en 3 ^e ou 4 ^e année de formation
	Brochure « Wie weiter nach der Lehre » (≠ Brochure CSFO)	30 pages d'informations à l'intention des jeunes qui terminent leur formation et recherchent un emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Publication : ville de Zurich (2009).• Langue : d.• Distribution : offices d'orientation professionnelle, écoles professionnelles• Commande : www.stadt-zuerich.ch/sd/de/index.html	Personnes en fin de formation qui recherchent un emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Programmes d'occupation temporaire	Objectif : développer des perspectives sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : p. ex. l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO (« Move on ») ou le service de coordination des projets de travail KAP (« Spektrum »)	Jeunes qui n'ont pas suivi de formation professionnelle ou qui ont interrompu leur formation
	Séminaire dans les écoles professionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Séminaire sur le thème de la transition II proposé aux personnes en formation des écoles professionnelles.• Thème du séminaire : « Laufbahnplanung für Lernende ».	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : centre de planification de carrière de la ville de Zurich.• Financement : ville de Zurich.• Année de mise en place : 2000• Coût du séminaire : 500 CHF par classe.• Evaluation : 2007, feedback positif des élèves interrogés : 70 % des élèves ont trouvé ce séminaire très utile.• Informations : http://www.stadt-zuerich.ch/sd/de/index.html	Personnes en formation
	Journées d'information et formations sur le thème « planification de carrière pour les personnes en formation ».		<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : centre de planification de carrière de la ville de Zurich	Formateurs/ formatrices, responsables des écoles professionnelles, autres professionnels
	Job-caddie	<ul style="list-style-type: none">• Mentoring dans la transition II• Des bénévoles<ul style="list-style-type: none">• aident les jeunes qui rencontrent des difficultés pendant leur formation ou dans leur emploi ;• aident les jeunes à préparer leur candidature ;• encouragent la formation de réseaux.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Société suisse d'utilité publique SSUP	Jeunes en difficultés lors de leur formation ou durant leur recherche d'emploi



Canton	Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
	Le canton garantit à certaines personnes en formation un emploi pour un an après l'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">• 18 places de travail destinées à des personnes en formation qui n'ont pas trouvé d'emploi à l'issue de leur apprentissage vont être créées• Durée : 1 an	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité: Office du personnel du canton de Zürich• Année de mise en place: été 2010• Financement: canton de Zürich• Coût: 1.7 Mio. CHF sur deux ans	Personnes en fin de formation

3. Ecoles professionnelles

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Brochure « Hast du's im Griff ? »	<ul style="list-style-type: none">• 12 pages d'informations à l'intention des jeunes qui terminent leur apprentissage.• Thématiques :<ul style="list-style-type: none">• chercher une place de travail• poursuivre sa formation• effectuer une formation continue• faire son service militaire	<ul style="list-style-type: none">• Publication : Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales et Conférence suisse des directrices et des directeurs d'écoles professionnelles (CSD).• Langue : d.• Commande : Union cantonale des arts et métiers (BS) et www.lehre-karriere.ch• Informations : www.lehre-karriere.ch	Ecoles professionnelles



4. Projets

Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
Ensemble contre le chômage des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">• Soutien financier de projets innovants qui accompagnent les jeunes, de la formation vers un contrat de travail réglementaire, et qui les confortent dans leurs capacités.• Mise en œuvre avec sept organisations partenaires à but non lucratif (Infoclick, Intégration pour tous, Labor Transfer SA, le réseau d'entreprises formatrices de la formation professionnelle initiale de deux ans, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, la fondation La Chance, la fondation Speranza).	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Crédit Suisse et partenaires du projet• Financement : Crédit Suisse ; 30 millions CHF• Début du projet : mars 2010• Durée du projet : 3 à 5 ans• Informations : https://www.credit-suisse.com/ch/fr, « Qui sommes-nous » / « Nos responsabilités »	Diplômés du degré secondaire II, personnes en formation, jeunes engagés bénévolement
Educa (serveur suisse de l'éducation)	<ul style="list-style-type: none">• Accès aux portails pour l'enseignement qui proposent des ressources pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none">• Informations : www.educa.ch	Tout public
Site internet et unité d'enseignement « GetJobNow » (le projet a pris fin en 2006, mais le site est toujours accessible, www.getjobnow.ch)	<ul style="list-style-type: none">• Site internet et unité d'enseignement « Agir dans le présent pour mieux préparer l'avenir » (+brochure)• Thématique : « Perspectives après l'apprentissage »• Promotion d'échange d'informations entre les enseignants des écoles professionnelles et encouragement à la réalisation de projets.	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : CSFP, IFFP, CDOPU, cantons, écoles professionnelles, offices d'orientation professionnelle. Projet soutenu par l'OFFT.• Financement : OFFT, cantons.• Informations et commande brochure : www.getjobnow.ch (non actualisé).	Unité d'enseignement : formateurs des écoles professionnelles. Brochure : personnes en fin de formation
Programme « Premier emploi ». Stage professionnel dans une autre région linguistique.	<ul style="list-style-type: none">• Stages dans une autre région linguistique.• Buts : acquérir une première expérience professionnelle et améliorer ses connaissances linguistiques.• Durée : 6 mois	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Fondation « ch Echange de jeunes »• Financement : Seco• Collaboration : ORP• Participation 2009 : 35 jeunes• Informations : entreprises de stage, ORP et internet http://www.echanges.ch/fr/praktikanten/index.php	Personnes en fin de formation



Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
« IntegraProf », unité de formation et d'information pour les enseignants et les personnes en formation des écoles professionnelles.	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none">« Apprenti : et ensuite ? » : document de travail (modules),formateurs : modules de formation à la préparation et au soutien des jeunes dans leur transition vers le marché du travail (coaching).personnes en formation : concevoir la planification et le développement de leur carrière. Elaborer au moins trois options réalistes d'avenir professionnel. <p>But :</p> <ul style="list-style-type: none">identifier et affronter le plus tôt possible une crise éventuelle, éviter les ruptures d'apprentissage et réduire le chômage des jeunes.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : Institut S&B für Berufs- und Lebensgestaltung.Coût : 70 CHF par personne en formation.Collaboration : écoles professionnelles, conseillers en orientation professionnelle, offices d'orientation professionnelle et ORP.Informations et commande unité d'enseignement : http://www.s-b-institut.ch/	Personnes en formation, formateurs/ formatrices des écoles professionnelles
Case Management 18+, année de formation passerelle entre la fin d'une formation ou d'une période de chômage et l'entrée sur le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none">Contenus de formation : cours de langues, mathématiques, droit, sport, coaching de personnalité, atelier de candidature, missions d'utilité publique, etc.But de la mesure : rendre les jeunes qui terminent leur formation aptes à accéder au marché du travail, afin de leur éviter le chômage.Durée de la mesure : entre 12 et 24 mois.	<ul style="list-style-type: none">Responsabilité : Fondation Speranza.Coût : 21 450 CHF pour un an d'écolage.Conditions d'admission : être inscrit par un service cantonal ou par la commune de domicile et avoir préalablement passé un test d'aptitude.Informations : http://www.stiftungesperanza.ch/	Personnes en fin de formation (jusqu'à 25 ans), personnes sans emploi en fin de droit et jeunes adultes sans formation professionnelle



Mesure	Contenu	Contexte de mise en place de la mesure	Public cible
<p>« Profil + », site internet, matériel didactique et journées de sensibilisation à l'entrée sur le marché du travail.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Site internet sur le thème de l'entrée sur le marché du travail.• Matériel didactique (livres, fiches de travail, DVD) sur l'entrée sur le marché du travail.• Organisation de journées de sensibilisation aux thèmes « oser la carrière professionnelle » (pour les jeunes femmes) et « oser la conciliation famille-travail » (pour les jeunes hommes).	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité : Bureaux de l'égalité des cantons et villes de Suisse (AR, BE, FR, GE, JU, LU, NE, SG, TI, VS, VD, ZH + villes BE et ZH).• Financement : cantons, villes, OFFT, communauté de formation Login.• Coût : matériel didactique : 65 CHF.• Informations et commande : http://www.profil-plus.ch/f/questce_que_profil.htm et http://www.shop.sdbb.ch/	<p>Personnes en fin de formation</p>



5. Etudes

Etude	Lien
Arbeitsgruppe Interinstitutionelle Zusammenarbeit (2007). Strategien gegen die Erwerbslosigkeit Jugendlicher im Kanton Basel-Landschaft. Arbeitsgruppe Interinstitutionelle Zusammenarbeit : Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion; Finanz- und Kirchendirektion; Volkswirtschafts- und Sanitätsdirektion; Kanton Basel-Landschaft.	http://edudoc.ch/record/31708
Behrens, Matthis et al. (2007). La transition de l'école à la vie active ou le constat d'une problématique majeure. Neuchâtel, Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).	http://edudoc.ch/record/24183
Bernasconi, Luigi; Bignami, Filippo (2009). Apprendisti ricerca impiego – ARI 2009. Istituto Universitario Federale per la Formazione Professionale IUFFP, Lugano.	http://edudoc.ch/record/37347
Bertschy, Kathrin; Cattaneo, Alejandra M.; Wolter, Stefan C. (2008). What happened to the PISA 2000 participants five years later? Leading House Economics of Education : Working Paper No.13, Bern und Zürich.	http://ideas.repec.org/p/iso/educat/0013.html
Bertschy, Kathrin M. Alejandra Cattaneo, Stefan C. Wolter (2008). Beschäftigung nach Lehrabschluss: Nach der Lehre in den Arbeitsmarkt – teilweise ein Weg mit Hürden. <i>Panorama Sonderheft Leading House "Bildungsökonomie: Betriebliche Entscheidung und Bildungspolitik"</i> , 18-19.	http://edudoc.ch/static/panorama/pan087f18.pdf
Flückiger, Y. (2006), « Le chômage des jeunes : causes, évolution, et solutions », ISPFP, Get Job Now, Tolochenaz.	
Füllemann, Isabelle; Graf, Henriette (2009). Praktika für Jugendliche, die nach der Lehre keine Stelle haben. In: Folio, die Zeitschrift des BCH/FPS für die Lehrkräfte der Berufsbildung, Nr. 2, 2009, S. 46-47.	http://edudoc.ch/record/36951
Ghisla, Gianni; Bernasconi, Luigi; Bignami, Filippo (2009). Apprendisti ricerca impiego (ARI) 2008 – aspetti metodologici, descrizione del campione e risultati generali. Istituto Universitario Federale per la Formazione Professionale IUFFP, Lugano.	http://edudoc.ch/record/37346
Hofer, Matthias (2007). Motivationssemester : Eine ethnographische Untersuchung zur Erziehung jugendlicher Arbeitsloser. Dissertation an der Universität St. Gallen, Nr. 3345. Difo-Druck GmbH, Bamberg.	http://edudoc.ch/record/25435
Kammermann, M. (parution prévue courant 2010). Job or further training? Impact of the Swiss Basic Federal VET Certificate on the careers of low achieving young people. <i>Education + Training</i> , 5.	
Kammermann, M. (2009). Well Prepared for the Labour Market? Employment Perspectives and Job Careers of Young People after a two-Year Basic Training Course with Swiss Basic Federal VET-Certificate. In F. Rauner; E. Smith; U. Hauschildt & H. Zelloth (Eds.). <i>Innovative Apprenticeships. Promoting Successful School-to-Work Transitions</i> . Berlin: LIT-Verlag, 127-130.	
Kammermann, Marlise; Amos, Jacques; Hofmann, Claudia & Hättich, Achim (2009). Intégration au marché du	http://edudoc.ch/record/33755



travail? Jeunes titulaires d'attestation une année après la fin de leur formation du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration. Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik (HfH), Zurich.	
Margreiter, Ralf; Heinemann, Eva (2006). Perspektiven nach der KV-Lehre : Umfrage zur Stellensituation bei kaufmännischen LehrabgängerInnen : Schlussbericht. KV Schweiz, Zürich.	http://edudoc.ch/record/4194
Meyer, Thomas; Bertschy, Kathrin; Böni, Edy (2007). An der zweiten Schwelle: junge Menschen im Übergang zwischen Ausbildung und Arbeitsmarkt : Ergebnisübersicht des Jugendlängsschnitts TREE, Update 2007 = Les jeunes en transition de la formation au monde du travail : Survol de résultats de la recherche longitudinale TREE, mise à jour 2007. TREE, Bern.	http://tree.unibas.ch/
Müller, Barbara; Schweri, Jürg (2009). Berufswechsel beim Übergang von der Lehre in den Arbeitsmarkt. Leading House Economics of Education : Working Paper No. 44, Bern und Zürich.	http://ideas.repec.org/p/iso/educat/0044.html
Neuenschwander, Markus P.; Frey, Mirjam; Gasser, Luciano (2007). Übergang in die Sekundarstufe II und Wirkungen der Berufsbildung. Zürcher Ergänzungsstudie Berufsbildung – Schlussbericht. SNF – Forschungsprojekt Familie-Schule-Beruf FASE B und Jacobs Center for Productive Youth Development, Universität Zürich, Zürich.	http://edudoc.ch/record/37772
Pagnossin, Elisabetta; Armi, Franca (2008). Recherches suisses sur les transitions entre la formation et le monde du travail depuis les années 1980. Neuchâtel, Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).	http://edudoc.ch/record/28800
Schaffner Dorothee (2007). Junge Erwachsene zwischen Sozialhilfe und Arbeitsmarkt. hep-Verlag, Bern.	